

DIAGNOSTIC FISCAL DU TERRITOIRE APPROPRIATION DU PACTE FINANCIER ACTUEL VERSION COMPLETE - PHASE 1

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS

Comité de pilotage
9 juillet 2012

Pierre-Matthieu TERRIEN
Rozenn LE CALVEZ

STRATORIAL FINANCES
www.stratorial-finances.fr

28 rue de Naples
75008 PARIS

Tél. : 01 42 60 15 18 - Fax : 01 42 60 15 73

58 cours Becquart Castelbon
BP 346 • 38509 VOIRON cedex

Tél. : 04 76 06 10 00 - Fax : 04 76 06 33 76

SOMMAIRE

- La fiscalité ménages : éléments de base Page 4

- La taxe d'habitation : un impôt sur les résidents Page 13

- La fiscalité foncière locale : des impôts hybrides Page 42

- La fiscalité professionnelle : avant et après réforme Page 59

- Richesse et effort fiscal sur le territoire du Genevois Page 71

- Consolidation des ressources financières et fiscale Page 88

- Commentaires généraux Page 94

OBJET DE LA MISSION

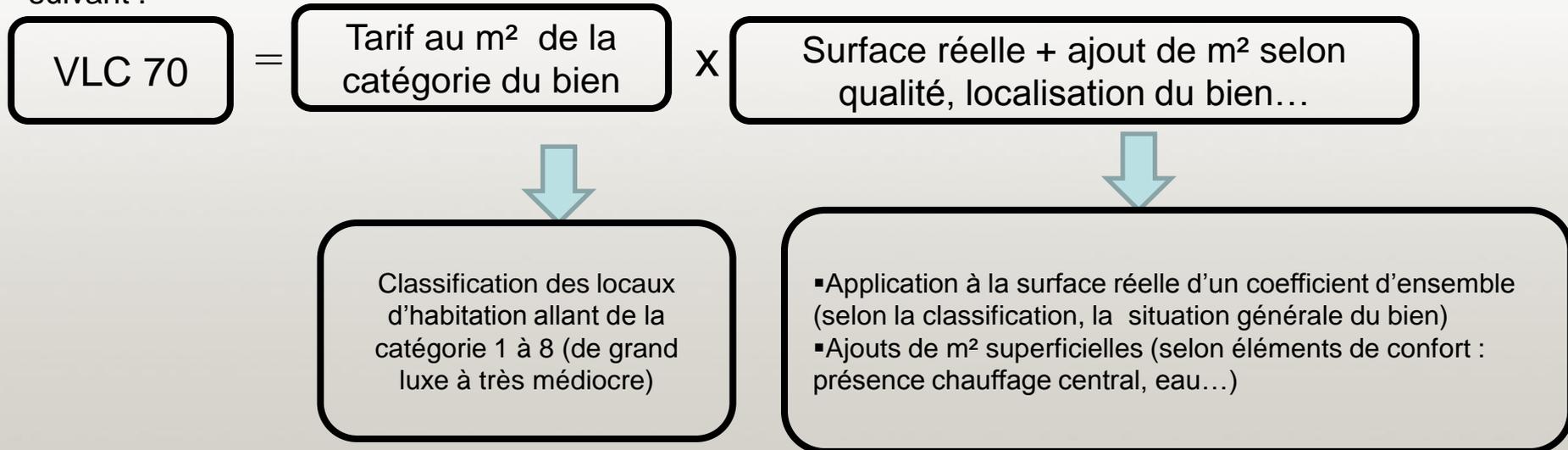
- Comme tous les territoires, celui de la Communauté de communes du Genevois est confronté à une réforme financière votée en trois temps. La réforme de la taxe professionnelle a réorienté la fiscalité communale et intercommunale principalement sur les ménages. Le gel des dotations de l'Etat limite les perspectives de croissance des financements étatiques. La réforme de la péréquation soumet le territoire à une nouvelle forme de prélèvement au profit des territoire plus en difficulté.
- Dans ce contexte, la Communauté de communes du Genevois s'interroge sur la répartition des richesses au sein de son périmètre intercommunal. Cette démarche se veut à la fois soucieuse de déterminer une soutenabilité financière à son projet de territoire mais aussi de prendre en compte les besoins des communes.
- L'analyse faite ci-après se veut objective. Elle pose de nombreux constats et cherche à s'éloigner du simple ressenti. Elle s'appuiera au fil de la démonstration de quelques citations anonymes recueillies lors des rencontres avec les maires des communes. Ces dernières ont une vocation essentiellement pédagogique et visent nullement à mettre en cause. Leur usage permet à la fois la contradiction mais aussi la confirmation de ce que les chiffres permettent d'analyser.
- Cette présentation constitue une première étape de la démarche, la seconde permettra de détailler les évolutions possibles du pacte financier et fiscal qui régit les relations entre la communauté et ses communes membres.

LA FISCALITE MENAGES : ELEMENTS DE BASE

RAPPEL : LES ASSIETTES

LA VALEUR LOCATIVE CADASTRALE

- Le calcul des bases de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier bâti repose sur une même notion, la valeur locative cadastrale. Elle correspond à un loyer annuel théorique que produirait un immeuble loué dans des conditions normales de marché concurrentiel.
- La valeur locative cadastrale calculée aujourd'hui pour chaque bien résulte de la dernière révision des bases, opérée en 1970. Ainsi, la valeur locative cadastrale dite de 1970 (VLC 70) est égale au produit suivant :



- La valeur locative cadastrale dite de 70 est ensuite multipliée à un coefficient amalgamé (coefficient départemental d'actualisation de 1980 puis application d'un coefficient de majoration forfaitaire annuelle) pour obtenir la valeur locative cadastrale prise en compte dans l'imposition (bases brutes de TH).
- La valeur locative cadastrale est divisée par deux pour obtenir la base d'imposition à la taxe sur le foncier bâti.

DEFINITION DES BASES BRUTES D'IMPOSITION

Tarif de référence

X

Surface pondérée

=

Base brute

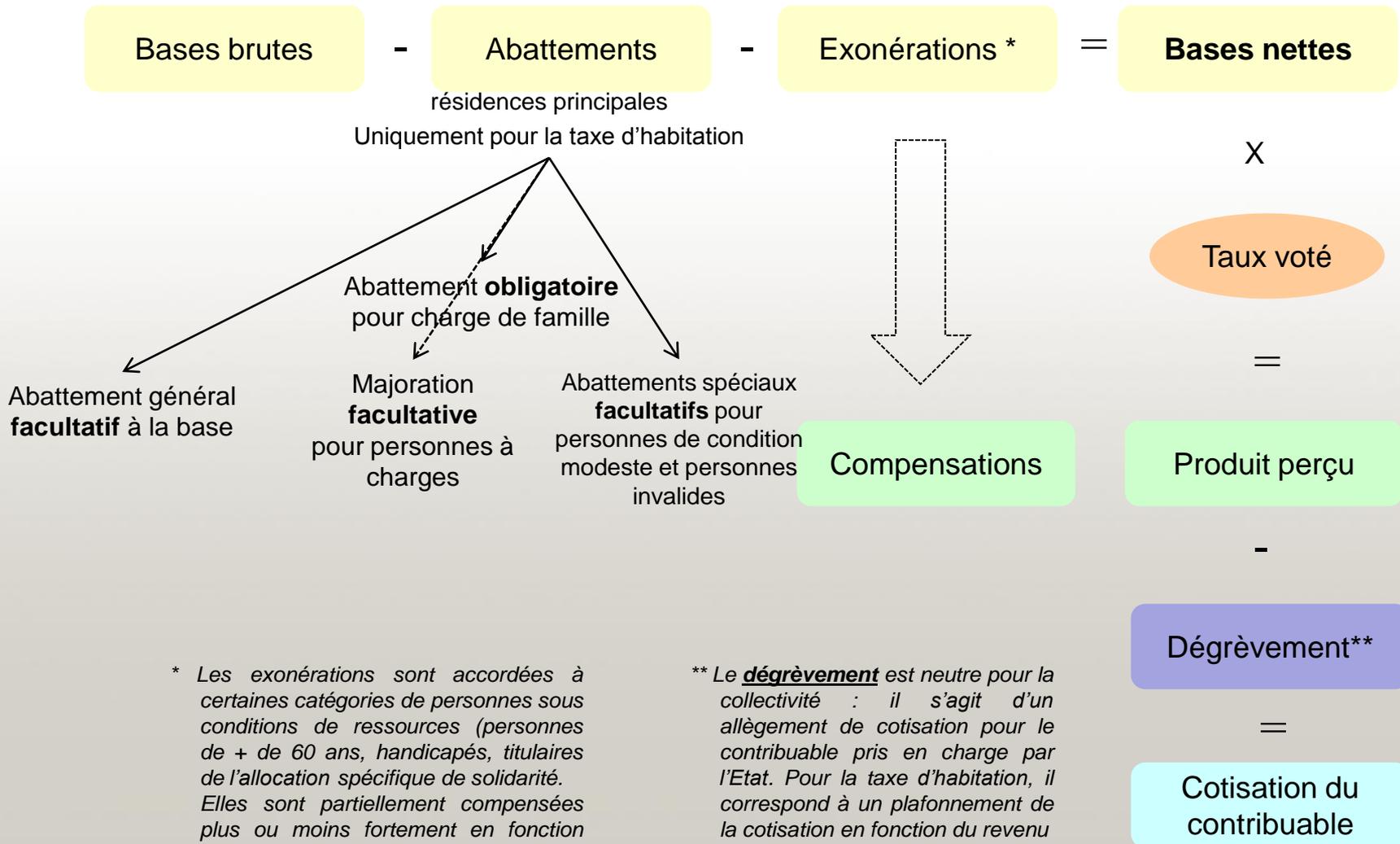


- Défini par les services du cadastre
- Tient compte du type de logement (locaux d'habitation, dépendances bâties, locaux exceptionnels), de la catégorie du logement (luxueux, confortable, médiocre...) et de la nature (maison ou immeuble).
- 1 local de référence par commune est défini pour déterminer le tarif de référence, qui correspond au loyer annuel

- Surface réelle du local à laquelle son ajoutées des « équivalences superficielles » (ou m² supplémentaires) pour tenir compte des éléments de confort
- Surface pondérée par un coefficient de situation (pour tenir compte de la qualité des accès, de la vue, de la présence ou non d'une voie ferrée...)

- Revalorisée tous les ans avec le coefficient de revalorisation forfaitaire (définie en loi de finances).

DES BASES BRUTES AUX BASES NETTES D'IMPOSITION



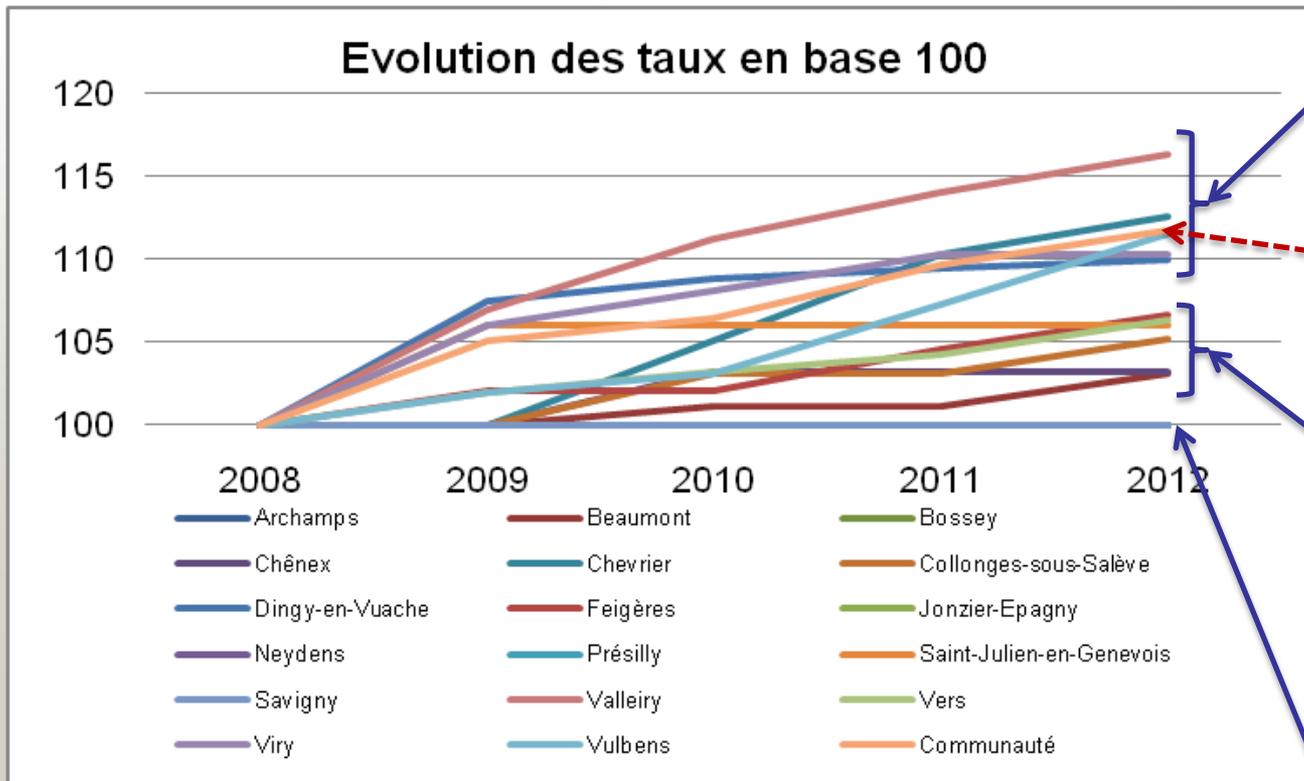
* Les exonérations sont accordées à certaines catégories de personnes sous conditions de ressources (personnes de + de 60 ans, handicapés, titulaires de l'allocation spécifique de solidarité. Elles sont partiellement compensées plus ou moins fortement en fonction des taxes locales concernées

** Le **dégrèvement** est neutre pour la collectivité : il s'agit d'un allègement de cotisation pour le contribuable pris en charge par l'Etat. Pour la taxe d'habitation, il correspond à un plafonnement de la cotisation en fonction du revenu

LES POLITIQUES DE TAUX SUR LE TERRITOIRE

L'EVOLUTION DES TAUX EN BASE 100

Sur la période 2008 / 2012, la structure des taux a évolué : récupération d'une fraction de taux de taxe d'habitation issue de la réforme de la TP, récupération des taux départementaux et régionaux de TP dans la recomposition du taux de CFE. Il a donc été retenu une analyse des politiques de taux en base 100 pour 2008.



1/3 des communes ont fait évoluer leurs taux d'imposition plus vite que l'inflation.

La communauté a fait évoluer ses taux de 2,8% par an en moyenne

1/3 des communes ont fait évoluer leurs taux d'imposition moins vite que l'inflation.

1/3 des communes n'ont pas fait évoluer leurs taux d'imposition.

EVOLUTION PAR COMMUNE DES TAUX EN BASE 100

Evolution des taux en base 100					
	2008	2009	2010	2011	2012
Valleiry	100,00	106,97	111,20	113,98	116,26
Chevrier	100,00	100,00	105,04	110,29	112,52
Communauté	100,00	105,10	106,46	109,64	111,76
Vulbens	100,00	101,93	103,12	107,23	111,51
Viry	100,00	105,97	108,08	110,26	110,26
Dingy-en-Vuache	100,00	107,44	108,85	109,40	109,94
Feigères	100,00	102,02	102,02	104,57	106,67
Vers	100,00	101,99	103,20	104,23	106,32
Saint-Julien-en-Genevois	100,00	106,03	106,03	106,03	106,03
Collonges-sous-Salève	100,00	100,00	103,08	103,08	105,16
Chênex	100,00	100,00	103,23	103,23	103,23
Beaumont	100,00	100,00	101,17	101,17	103,13
Archamps	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Bossey	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Jonzier-Epagny	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Neydens	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Savigny	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Présilly	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Six communes (un tiers) n'ont pas une politique régulière de hausse des taux et pratiquent par « à-coup », un tiers par progression annuelle, un tiers ne font pas évoluer leurs taux.

LES POLITIQUES D'EVOLUTION DES TAUX

Constats et Verbatim

L'évolution des taux et des produits taxe par taxe sur la période a peu de sens statistique compte tenu de la réforme de la fiscalité, elle mériterait un retraitement d'autant plus complexe que les hausses 2011 se sont réalisées sur une base élargie. Pour autant les politiques fiscales des communes se répartissent en trois catégories à peu près identique sur le territoire :

⇒ Les tenants de l'évolution modérée tous les ans :

« L'évolution des besoins et des équipements dicte l'évolution des taux », « Augmentation très légère fonction du coût de la vie », « pour rattrapage du différentiel de taux avec la moyenne de la communauté », « pour suivre la moyenne de la communauté », « pour sécuriser la commune vis-à-vis des fonds frontaliers », « ce qu'on n'a pas fait mais sans doute ce qu'on aurait dû ».

⇒ Les tenants de l'évolution au coup par coup :

« Fiscalité faible grâce aux fonds frontaliers, augmentation régulière de la fiscalité mais parfois gel », « Evolution lorsqu'il faut reconstituer la capacité d'autofinancement », « régulière mais stabilité car dynamisme des bases », « régulière mais stabilité avec les inconnues de la réforme de la TP », « augmentation en fonction des investissements et services nouveaux ».

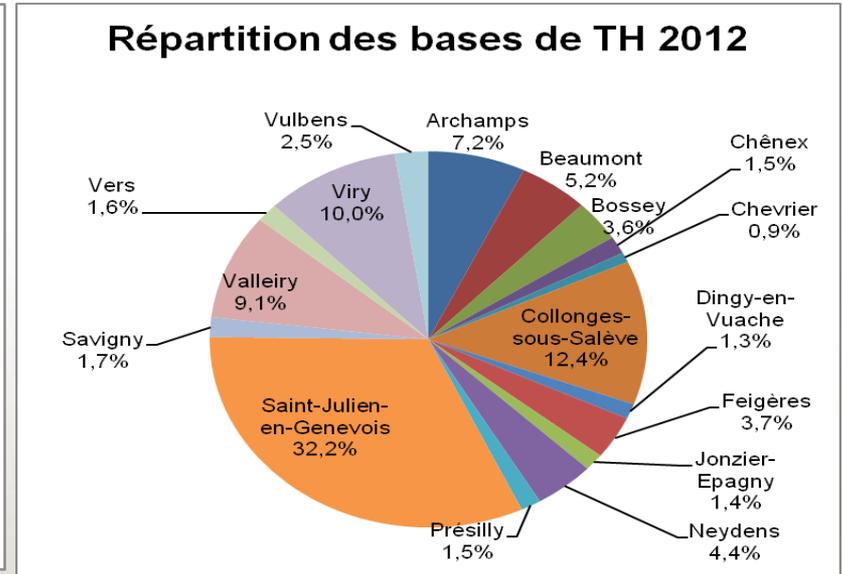
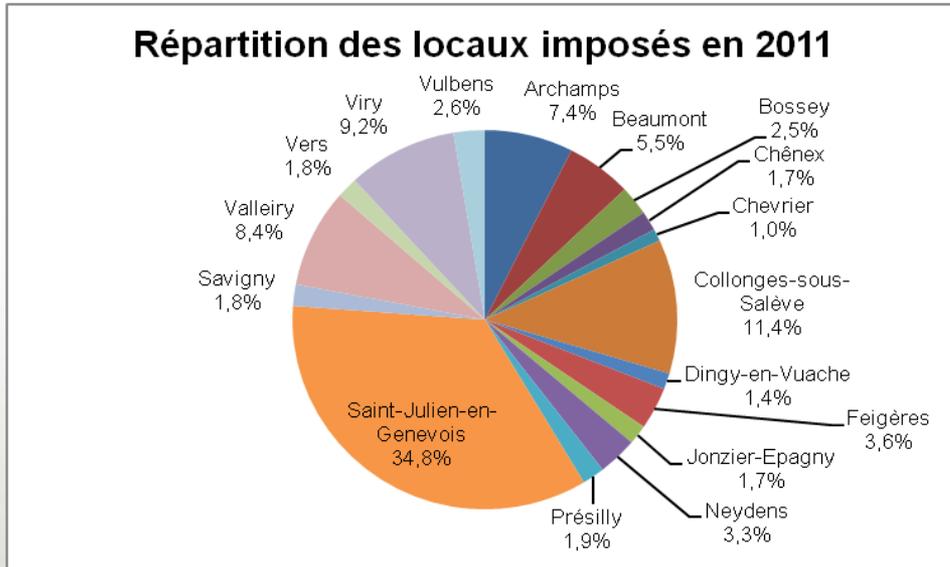
⇒ Les tenants de la stabilité des taux :

« augmenter : ça ne rapporte rien et ça fait râler les gens même s'ils ont les moyens de payer », « Pas d'augmentation des taux, la création de richesse et la stabilisation des charges suffisent », « Les augmentations de fiscalité, la communauté s'en charge », « stabilité des taux du fait de l'optimisation des fonds frontaliers », « On ne peut pas trop augmenter la fiscalité pour ceux qui vivent avec des salaires français »

LA TAXE D'HABITATION : UN IMPOT SUR LES RESIDENTS

LES LOCAUX D'HABITATION

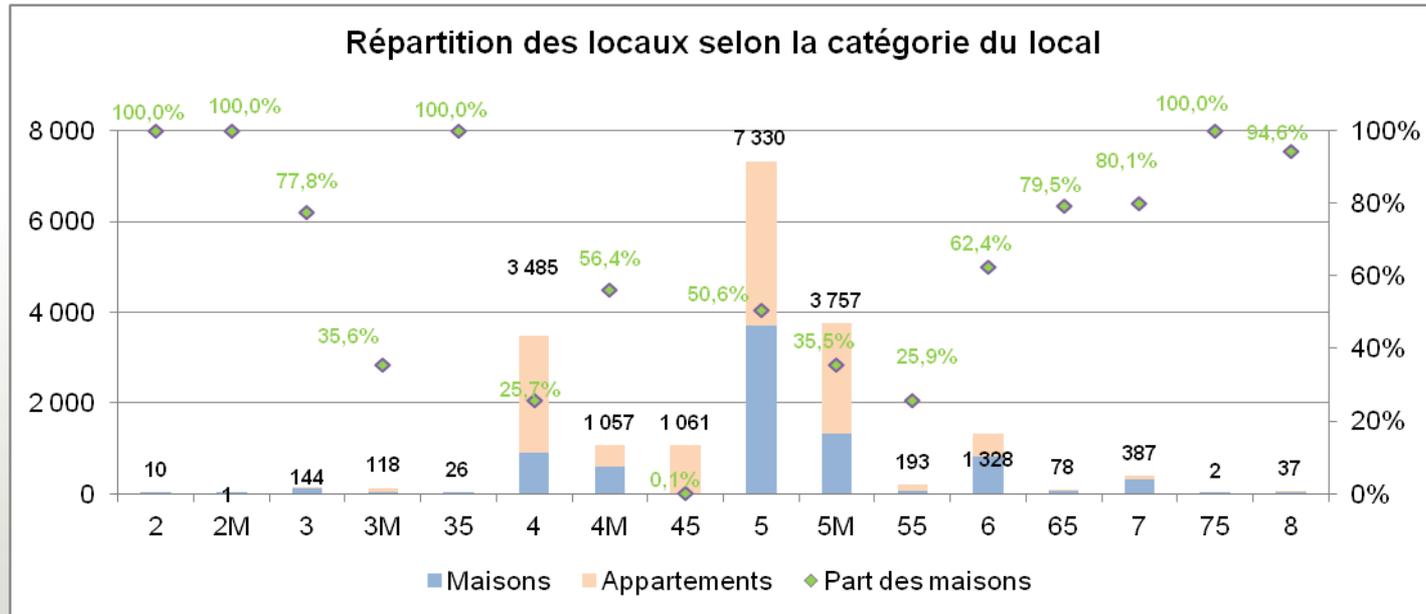
LOCALISATION DES BASES NETTES DE TH



- ⇒ Une légère différence entre la répartition des locaux et celle des bases.
- ⇒ A titre d'exemple, Saint Julien en Genevois représente 35,8% des locaux imposés contre 32,2% des bases de taxe d'habitation.
- ⇒ A l'inverse, Collonges sous Salève représente 11,4% des locaux imposés contre 12,4% des bases imposées.

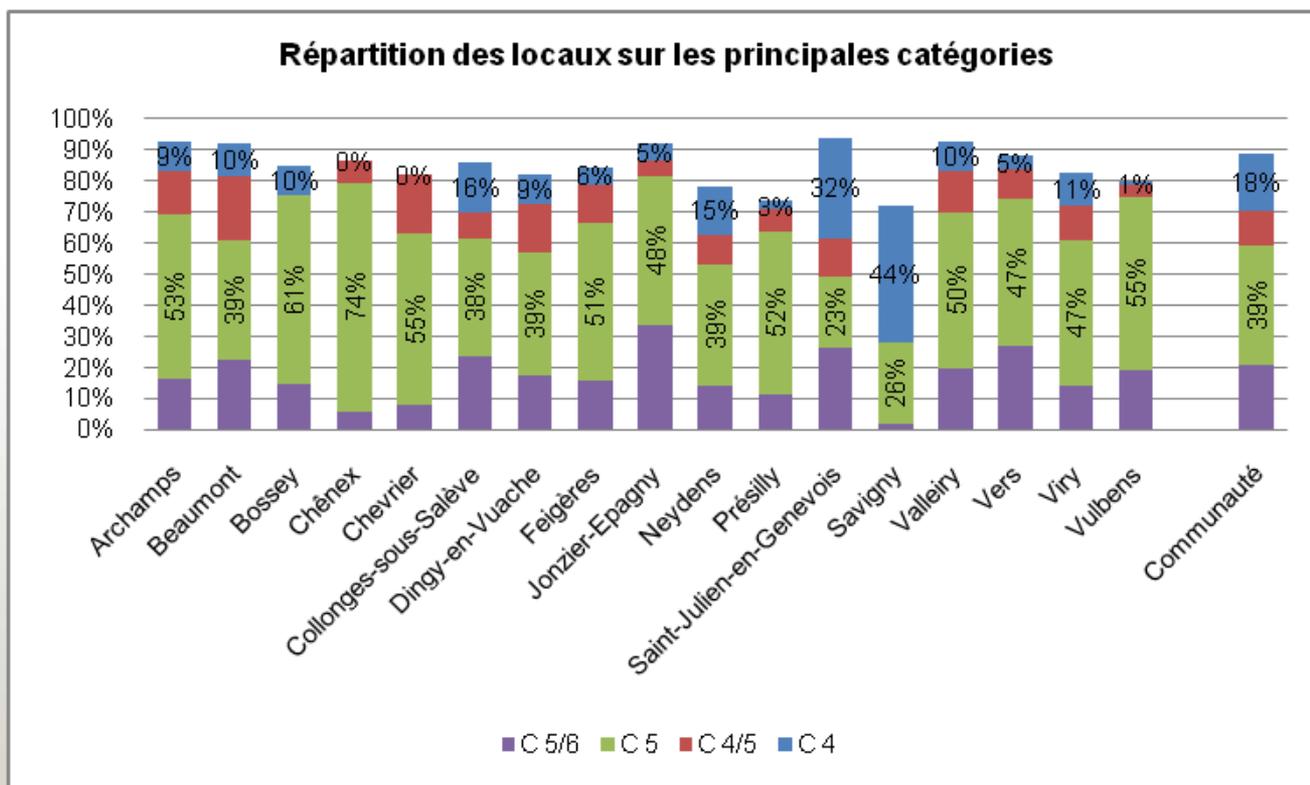
De multiples raisons expliquent les différences de poids entre locaux et bases : nature et taille des locaux (appartements/maisons), tarifs d'évaluation, abattements (poids des résidences principales, taux d'abattements, valeur locative moyenne, ...)

REPARTITION DES LOCAUX SELON LA CATEGORIE DU LOCAL



- ⇒ Presque 88.8% des locaux classés dans les catégories comprises entre 4 et 5.
- ⇒ **2,2% des locaux sont classés en catégories 7 et 8** (aspect médiocre, absence de WC ou WC à l'extérieur, pas d'eau ou eau à l'extérieur...).

VENTILATION DES LOCAUX ENTRE CATEGORIES



- ⇒ Les locaux sont classés de manière extrêmement hétérogène sur le territoire.
- ⇒ A Bossey, Chenex, Jonzier et Vulbens, ils sont plutôt qualifiés dans les catégories basses.
- ⇒ A Beaumont, Saint Julien et surtout Savigny, ils sont plutôt qualifiés dans les catégories hautes.

DETERMINATION DES TARIFS LES PLUS UTILISES

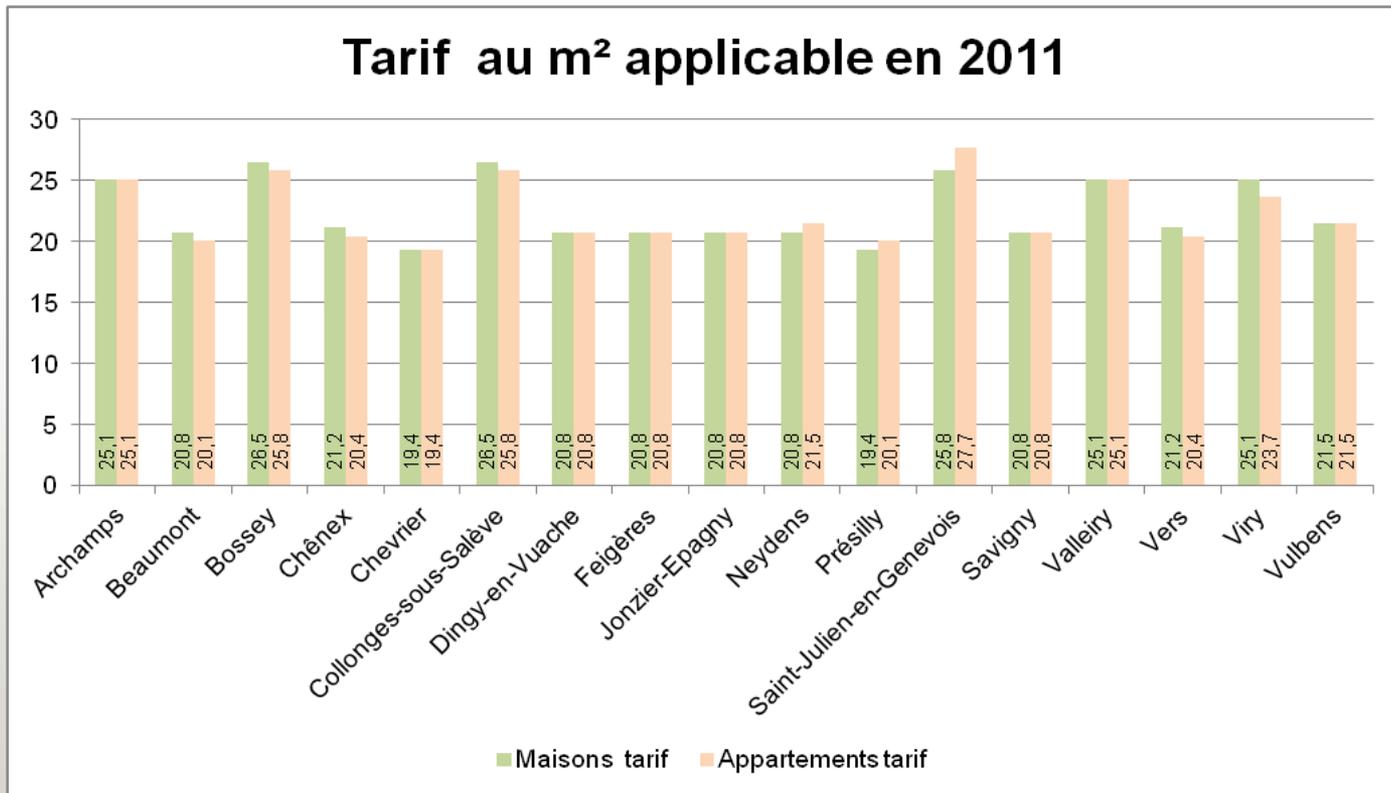
Tarif en vigueur pour 2011 pour la catégorie 5.

Commune	Nombre de maisons catégorie 5	Maisons A5 VL année	Maisons A5 coefficient	Maisons A5 révision 1970	Nombre d'appartements catégorie 5	Appartements A5 VL année	Appartements A5 coefficients	Appartements A5 révision 1970	Tarif pour les maisons	Tarif pour les appartements
Archamps	279	1 430 380	1,60	5,34	468	1 325 227	1,60	5,34	25,1	25,1
Beaumont	268	1 128 046	1,60	4,42	138	350 966	1,60	4,27	20,8	20,1
Bossey	193	1 131 395	1,60	5,64	96	302 723	1,60	5,49	26,5	25,8
Chênex	123	509 113	1,60	4,50	111	292 338	1,60	4,34	21,2	20,4
Chevrier	63	238 769	1,60	4,12	46	101 666	1,60	4,12	19,4	19,4
Collonges-sous-Salève	348	1 939 104	1,60	5,64	487	1 416 076	1,60	5,49	26,5	25,8
Dingy-en-Vuache	63	273 172	1,60	4,42	39	74 906	1,60	4,42	20,8	20,8
Feigères	246	1 100 191	1,60	4,42	102	261 783	1,60	4,42	20,8	20,8
Jonzier-Epagny	118	472 305	1,60	4,42	33	95 461	1,60	4,42	20,8	20,8
Neydens	148	640 564	1,60	4,42	97	264 095	1,60	4,57	20,8	21,5
Présilly	110	444 119	1,60	4,12	77	191 385	1,60	4,27	19,4	20,1
Saint-Julien-en-Genève	451	2 358 944	1,60	5,49	1 072	3 542 808	1,60	5,88	25,8	27,7
Savigny	67	229 256	1,60	4,42	24	55 897	1,60	4,42	20,8	20,8
Valleiry	401	1 969 560	1,60	5,34	405	1 159 121	1,60	5,34	25,1	25,1
Vers	88	373 861	1,60	4,50	70	174 453	1,60	4,34	21,2	20,4
Viry	559	2 727 311	1,60	5,34	263	767 006	1,60	5,03	25,1	23,7
Vulbens	183	783 828	1,60	4,57	94	243 546	1,60	4,57	21,5	21,5

⇒ Afin d'obtenir le tarif revalorisé en vigueur pour 2011, on prend les tarifs issus de la révision de 1970 que l'on multiplie à un coefficient revalorisé.

⇒ Ce coefficient est le produit du coefficient de la catégorie, du coefficient amalgamé et des 1.8%. Par exemple, pour Archamps : $5,34 * 1,60 * 2,89 * 1,018 = 25,1$

TARIF AU M² LE PLUS UTILISÉ EN 2011

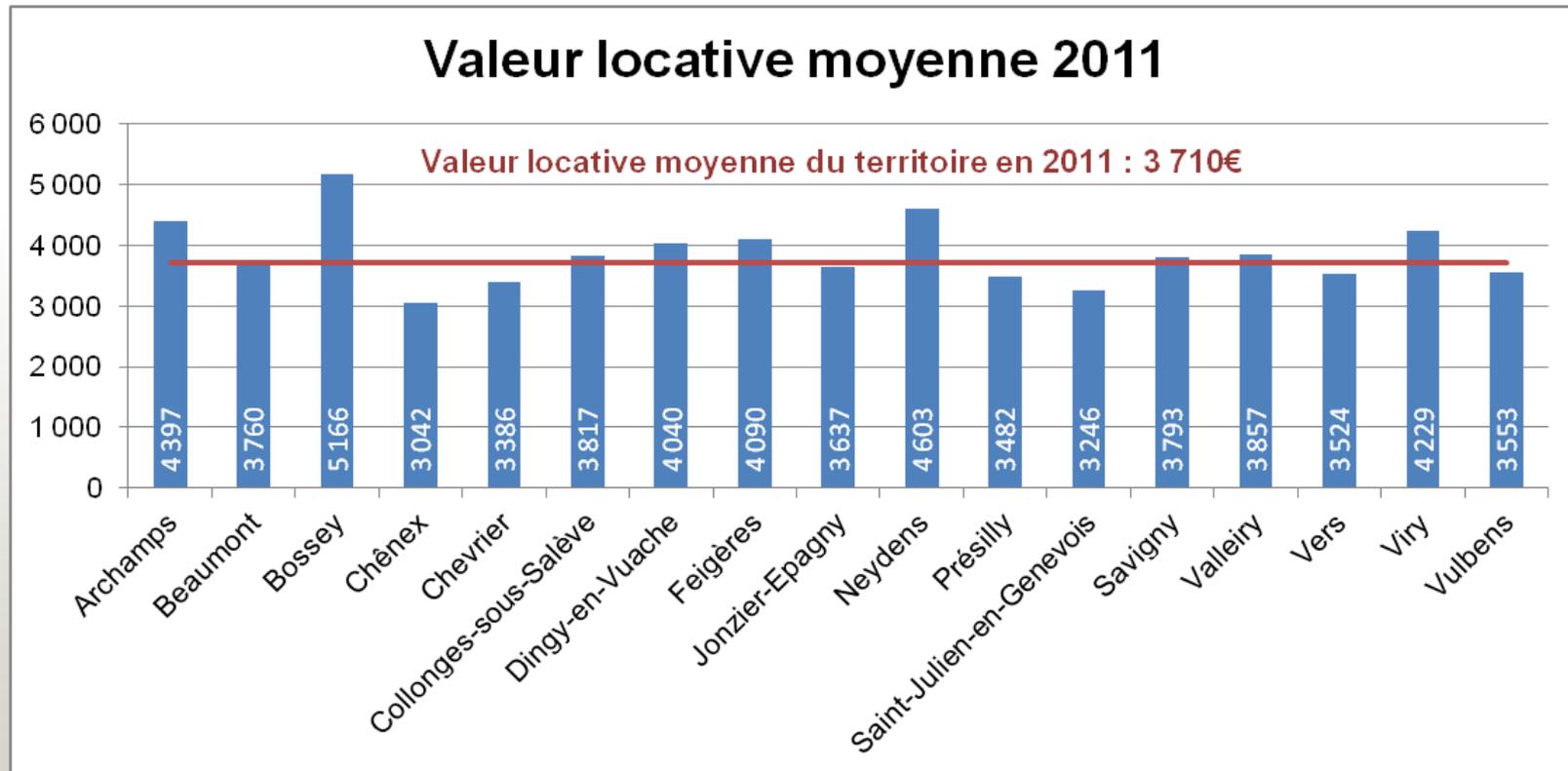


⇒ Les tarifs les plus élevés sont observés sur les communes d'Archamps, Bossey, Collonges sous Salève, Saint Julien en Genevois, Valleiry et Viry.

⇒ Pour les autres communes, il est sensiblement identique... cependant, le classement retenu pour les nouvelles habitations relève de pratiques différentes.

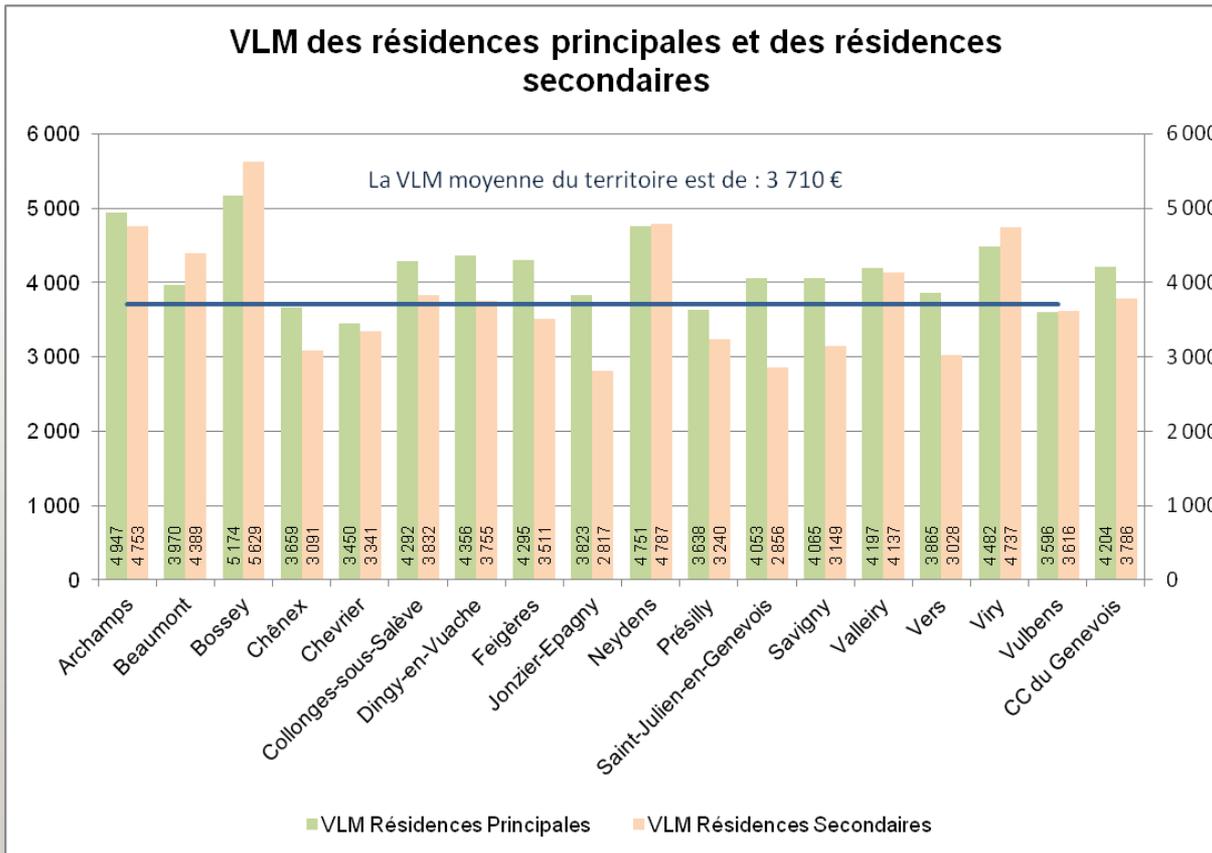
Verbatim : « A Savigny, toutes les maisons neuves sont en classe 4 » ce qui explique que la commune soit moins concernée par cette structure tarifaire.

VALEUR LOCATIVE MOYENNE



- ⇒ La valeur locative moyenne ressortant du rôle général de 2011 s'établit à **3 710€**.
- ⇒ Un écart à la moyenne qui oscille entre -18,0% (Chênex) et +39,2% (Bossey).
- ⇒ Les grandes disparités ici présentées montrent que l'effet taux a des effets extrêmement contrastés, un taux de TH de 10 % à Présilly correspond à une contribution fiscale de 348€ alors qu'à Neydens, il représente une contribution 25 % supérieure : 460€.

VALEUR LOCATIVE MOYENNE DES RÉSIDENCES SECONDAIRES ET DES RÉSIDENCES PRINCIPALES



⇒ La valeur locative moyenne des habitations du territoire s'élève à 3710 €.

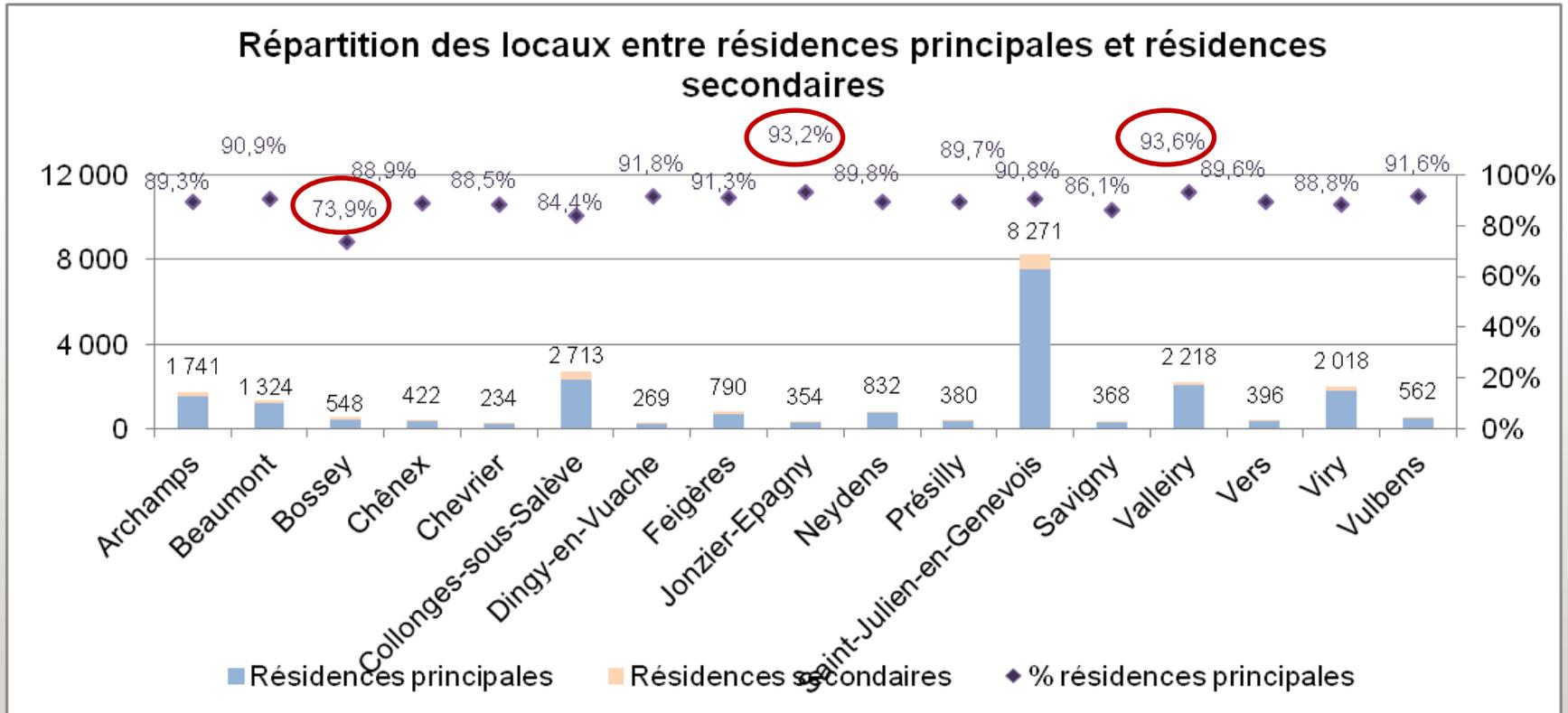
⇒ De grandes disparités sont constatées à l'échelle du territoire.

⇒ Les communes de Bossey, Neydens et Vers se distinguent par un niveau moyen plus élevé surtout au niveau des résidences secondaires.

⇒ Les communes de Chênex et Chevrier disposent de valeurs locatives moyennes bien en deçà de la moyenne du territoire.

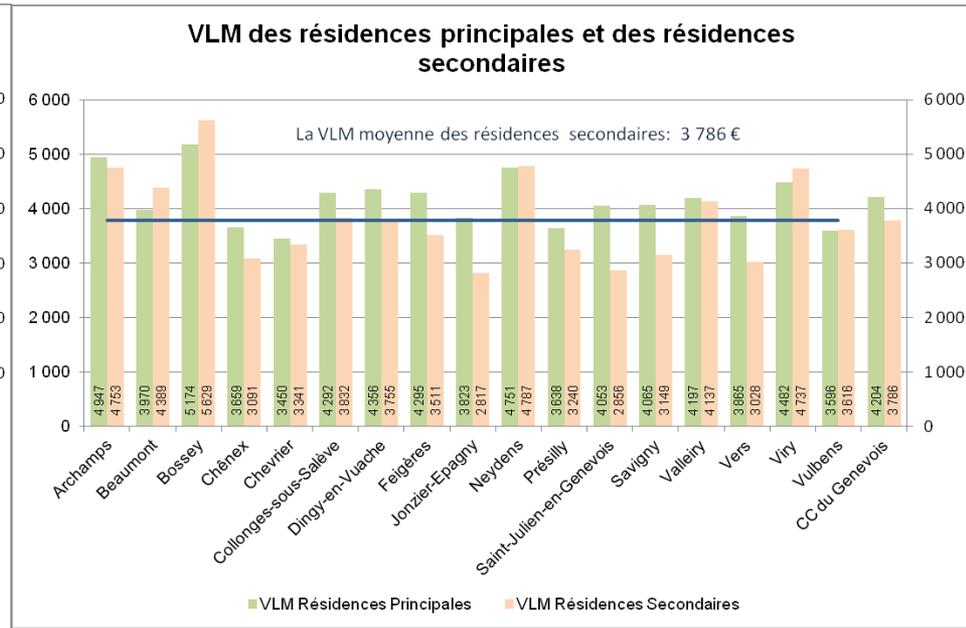
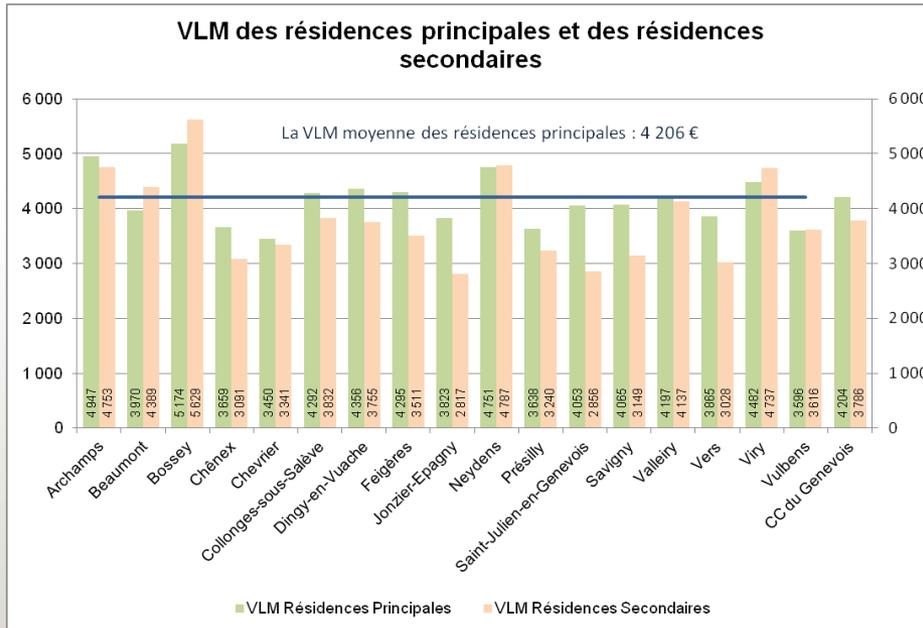
RESIDENCES PRINCIPALES ET RESIDENCES SECONDAIRES

REPARTITION ENTRE RESIDENCES PRINCIPALES ET RESIDENCES SECONDAIRES



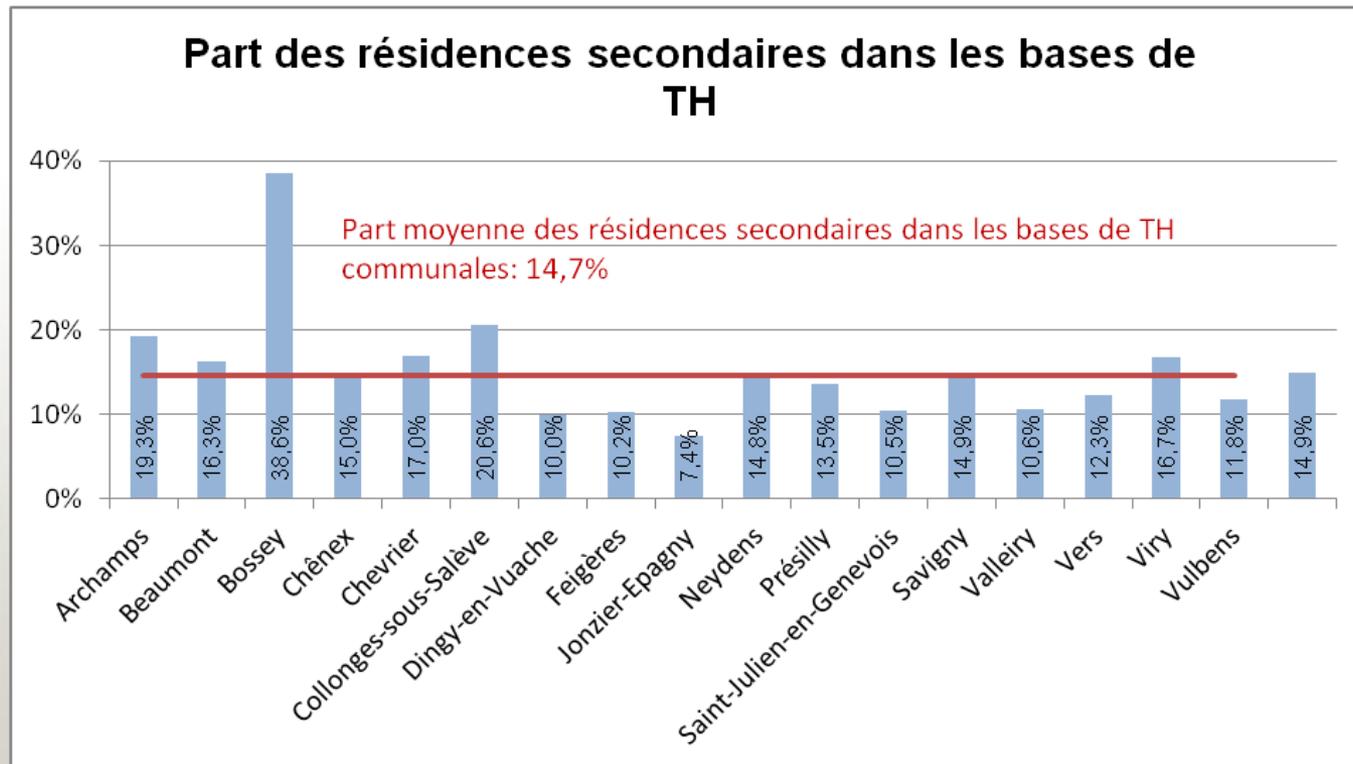
- ⇒ **20 985 résidences principales imposées en 2011**, représentant 89,5% des locaux imposés.
- ⇒ **2 455 résidences secondaires imposées en 2011**
- ⇒ Il existe une grande dispersion de ce phénomène sur le territoire : à Bossey, 26 % des habitations sont occupées à titre secondaire, à Valleiry et Jonzier la proportion est de 7 %

VALEURS LOCTAIVES MOYENNES DES RESIDENCES PRINCIPALES ET SECONDAIRES



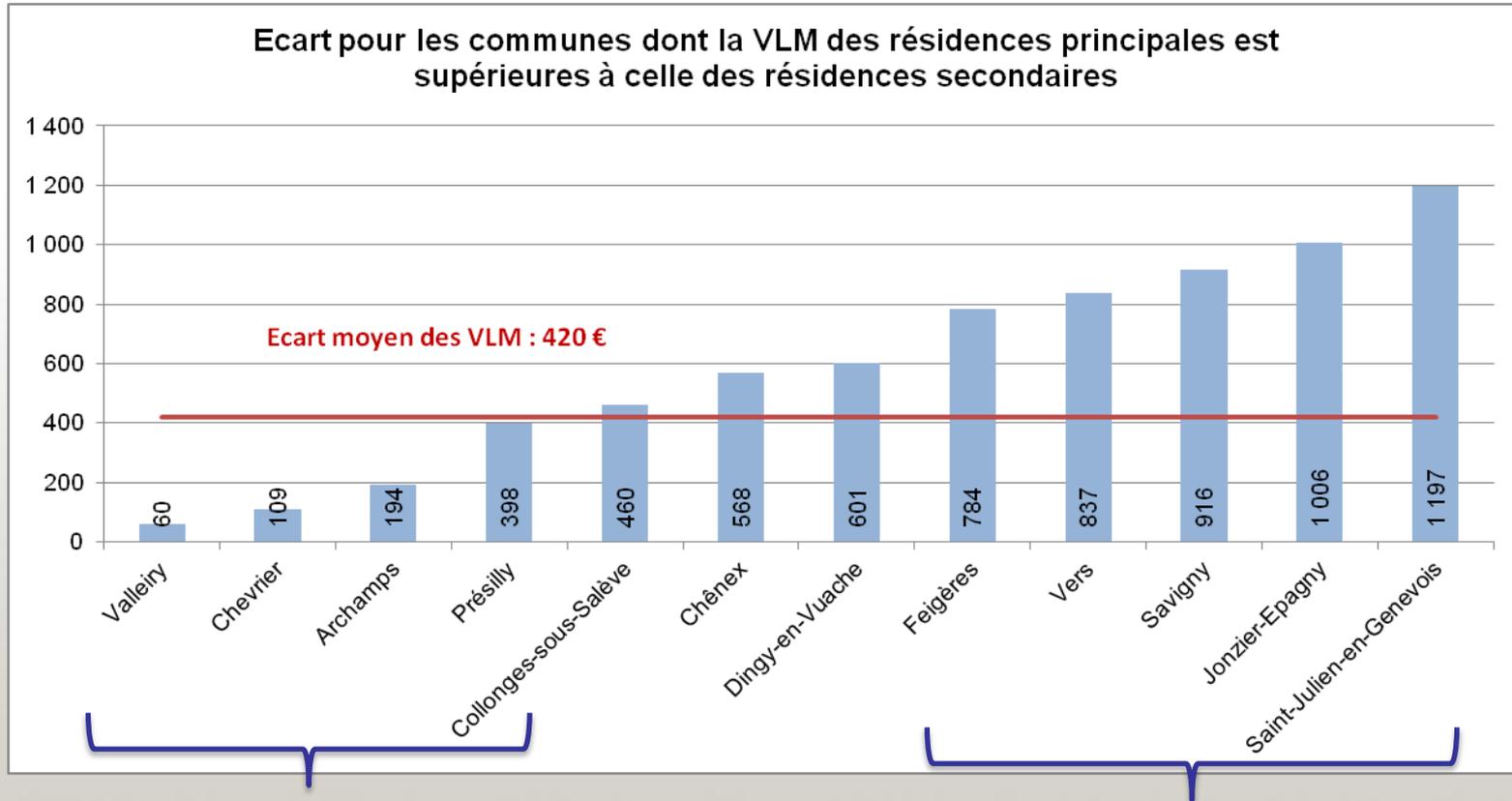
- ⇒ Le niveau moyen des valeurs locatives des résidences secondaires est de 500 € inférieur au niveau moyen des résidences principales.
- ⇒ Pour autant les disparités entre les communes sont fortes notamment en fonction de la concentration des résidences secondaires parmi le parc de logement.

PART DE RÉSIDENCES SECONDAIRES DANS LES BASES DE TAXE D'HABITATION



- ⇒ En moyenne, les habitations occupées par des résidents secondaires représente environ 15 % des bases.
- ⇒ A Bossey, elles représentent plus du tiers des bases, à contrario à Jonzier, elles représentent 7,5 %. Ces écarts s'expliquent par la typologie des locaux occupés par les résidents secondaires au sein du parc de logement de chacune des communes.

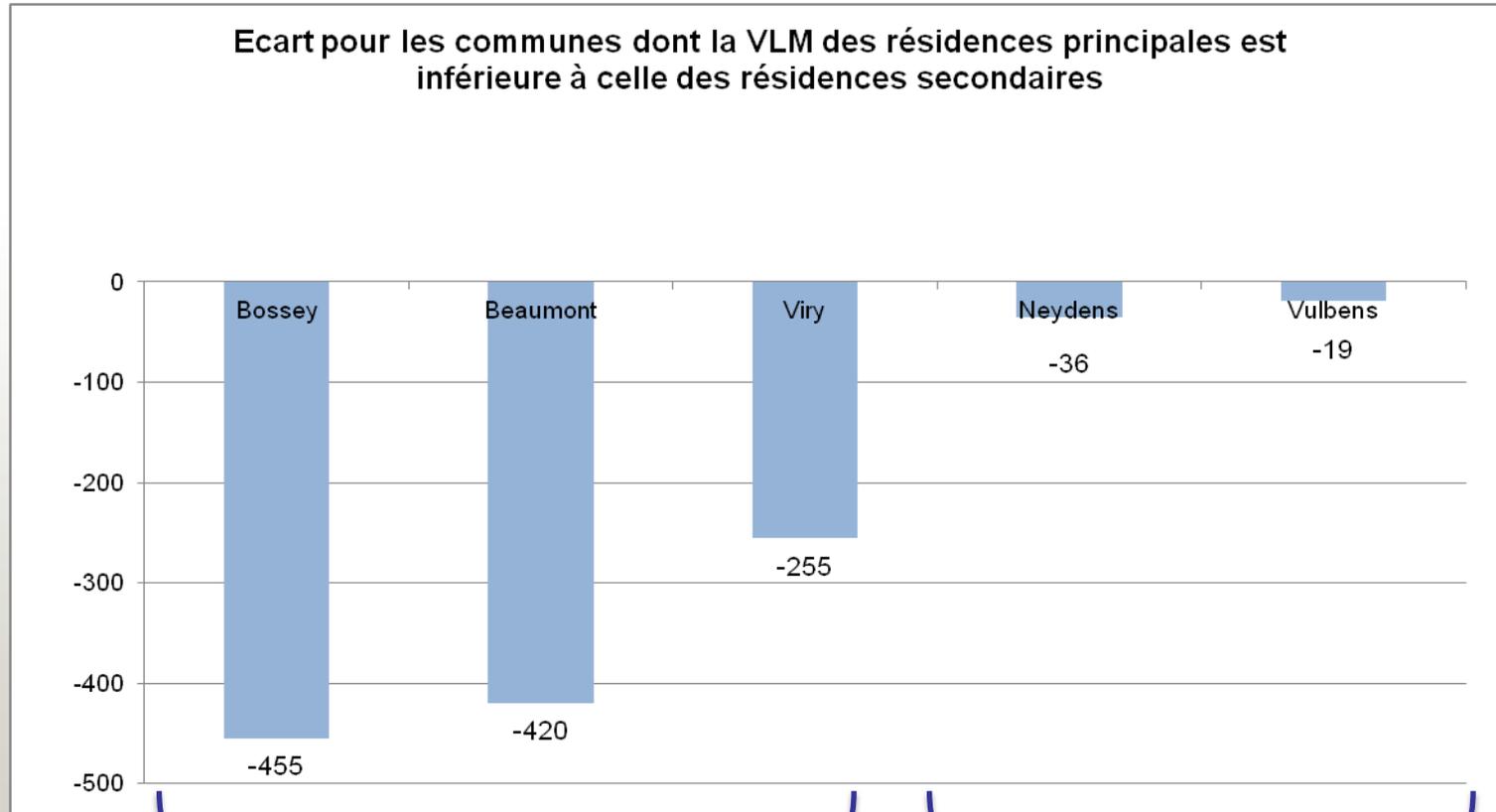
LES RÉSIDENTS SECONDAIRES QUI OCCUPENT DES LOCAUX A PLUS FAIBLE VALEUR LOCATIVE



Peu de disparité, les résidents secondaires occupent des locaux à caractéristiques moyennes similaires aux résidences principales.

Forte disparité, les résidents secondaires occupent des locaux dont les caractéristiques moyennes sont plus modestes que les résidences principales.

LES RÉSIDENTS SECONDAIRES QUI OCCUPENT DES LOCAUX A PLUS FORTE VALEUR LOCATIVE



Forte disparité, les résidents secondaires occupent des locaux dont les caractéristiques moyennes sont mieux valorisées que les résidences principales.

Peu de disparité, les résidents secondaires occupent des locaux à caractéristiques moyennes similaires aux résidences principales.

LE PROFIL DES CONTRIBUABLES

ARTICLES IMPOSES ET EXONERES

PART DES EXONERATIONS ET DES ALLEGEMENTS							
	Total résidences principales	Exonérés (+ de 60 ans, handicapés.. à faible revenu + allocation spécifique SS)	Bases nulles en raison des abattements	Plafonnés en fonction du revenu	Total exonérés ou allégés	Part des résidences principales exonérées ou allégées	Part des résidences principales non exonérées ou allégées
Archamps	928	36	2	81	119	12,82%	87,18%
Beaumont	865	43	1	81	125	14,45%	85,55%
Bossey	277	15	0	34	49	17,69%	82,31%
Chênex	255	10	0	23	33	12,94%	87,06%
Chevrier	153	10	0	20	30	19,61%	80,39%
Collonges-sous-Salève	1646	101	3	227	331	20,11%	79,89%
Dingy-en-Vuache	214	26	1	22	49	22,90%	77,10%
Feigères	569	25	1	55	81	14,24%	85,76%
Jonzier-Epagny	260	2	36	19	57	21,92%	78,08%
Neydens	567	29	3	55	87	15,34%	84,66%
Présilly	262	21	1	28	50	19,08%	80,92%
Saint-Julien-en-Genevois	5306	446	10	1119	1575	29,68%	70,32%
Savigny	267	21	4	33	58	21,72%	78,28%
Valleiry	1362	86	2	190	278	20,41%	79,59%
Vers	261	11	0	27	38	14,56%	85,44%
Viry	1370	76	1	200	277	20,22%	79,78%
Vulbens	413	28	0	52	80	19,37%	80,63%
TOTAL	14 975	986	65	2 266	3 317	28,20%	71,80%

⇒ 28 % des foyers bénéficient d'une exonération ou d'un allègement au titre de la taxe d'habitation parmi près 15 000 foyers, un millier bénéficie d'une exonération et près de 2 300 bénéficient d'un allègement du fait du niveau de revenu.

COMPOSITION DES RESIDENCES PRINCIPALES EXONEREES SELON LE NOMBRE DE PERSONNES A CHARGE

REPARTITION DES ARTICLES EXONERES 2011 EN FONCTION DU NOMBRE DE PERSONNES A CHARGE								
	0 personne à charge	1 personne à charge	2 personnes à charge	3 personnes à charge	4 personnes à charge	5 personnes à charge et +	TOTAL	Part dans le total
Archamps	34	1	0	0	0	0	35	3,9%
Beaumont	39	0	0	0	0	0	39	4,3%
Bossey	14	1	0	0	0	0	15	1,7%
Chênex	10	0	0	0	0	0	10	1,1%
Chevrier	10	0	0	0	0	0	10	1,1%
Collonges-sous-Salève	85	3	0	0	0	0	88	9,8%
Dingy-en-Vuache	24	1	0	0	0	0	25	2,8%
Feigères	22	1	0	0	0	0	23	2,6%
Jonzier-Epagny	19	0	0	0	0	0	19	2,1%
Neydens	27	2	0	0	0	0	29	3,2%
Présilly	19	1	0	0	0	0	20	2,2%
Saint-Julien-en-Genevois	338	23	11	4	2	1	379	42,1%
Savigny	20	0	0	1	0	0	21	2,3%
Valleiry	73	4	3	0	0	0	80	8,9%
Vers	11	0	0	0	0	0	11	1,2%
Viry	65	3	2	0	0	0	70	7,8%
Vulbens	25	2	0	0	0	0	27	3,0%

TOTAL (en unités)	835	42	16	5	2	1	901
TOTAL (en %)	93%	5%	2%	1%	0%	0%	100%

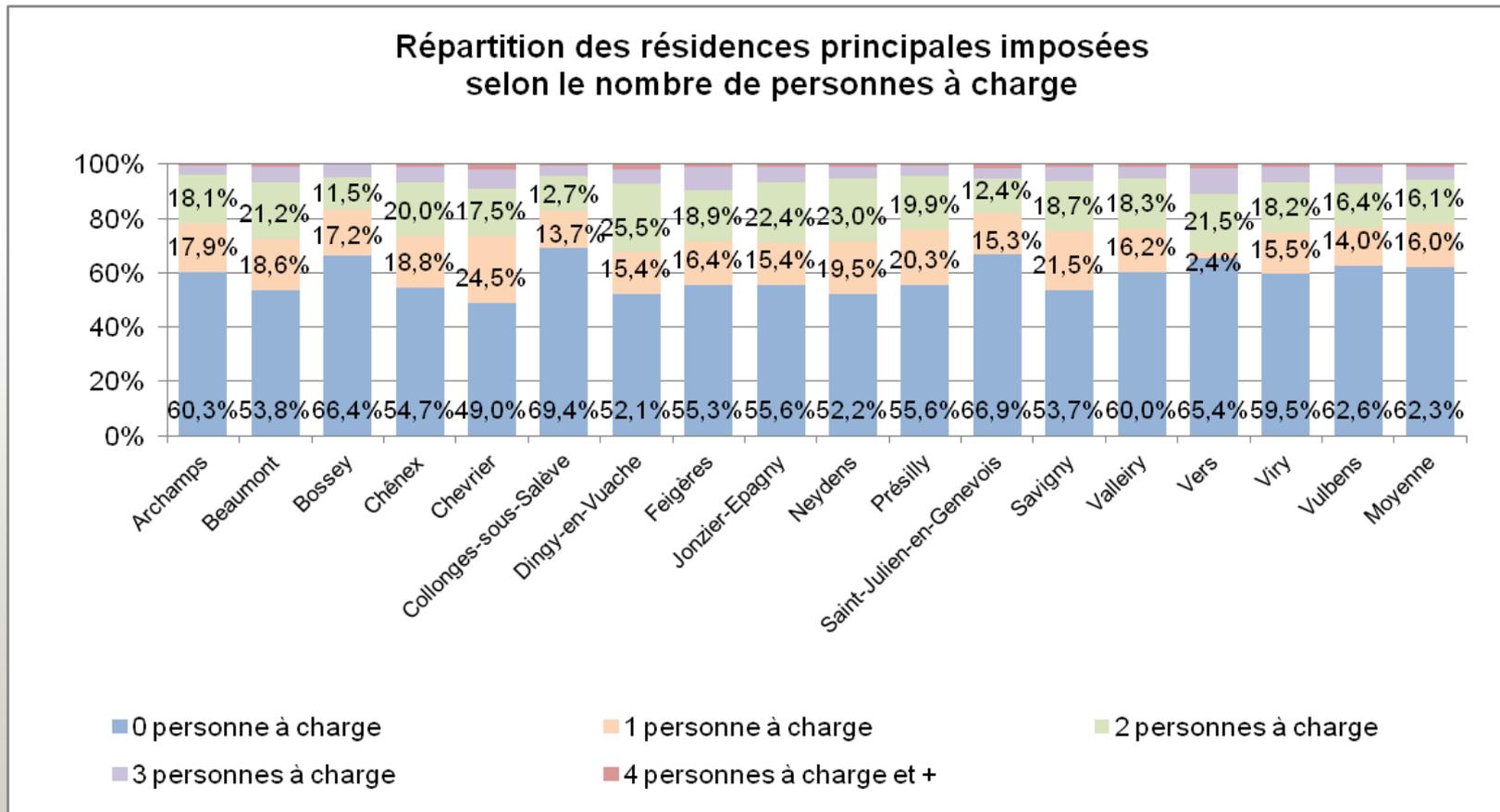


99% des résidences exonérées imposées en 2011, ont moins de 3 personnes à charge.
En effet, les exonérations concernent principalement les personnes âgées bénéficiant d'aides.

COMPOSITION DES RESIDENCES PRINCIPALES IMPOSEES SELON LE NOMBRE DE PERSONNES A CHARGE

REPARTITION DES ARTICLES IMPOSES OU DEGREVES 2011 EN FONCTION DU NOMBRE DE PERSONNES A CHARGE (RESIDENCES PRINCIPALES)							
	0 personne à charge	1 personne à charge	2 personnes à charge	3 personnes à charge	4 personnes à charge et +	TOTAL	Part dans le total
Archamps	537	159	161	30	3	890	6,4%
Beaumont	442	153	174	46	7	822	5,9%
Bossey	174	45	30	13	0	262	1,9%
Chênex	134	46	49	14	2	245	1,8%
Chevrier	70	35	25	10	3	143	1,0%
Collonges-sous-Salève	1 072	212	196	55	10	1 545	11,1%
Dingy-en-Vuache	98	29	48	9	4	188	1,4%
Feigères	301	89	103	45	6	544	3,9%
Jonzier-Epagny	134	37	54	14	2	241	1,7%
Neydens	281	105	124	22	6	538	3,9%
Présilly	134	49	48	9	1	241	1,7%
Saint-Julien-en-Genevois	3 249	746	602	201	62	4 860	34,9%
Savigny	132	53	46	12	3	246	1,8%
Valleiry	766	207	233	56	14	1 276	9,2%
Vers	134	5	44	19	3	205	1,5%
Viry	770	201	235	74	14	1 294	9,3%
Vulbens	241	54	63	24	3	385	2,8%
Total en unité	8 669	2 225	2 235	653	143	13 925	
Total en %	62,3%	16,0%	16,1%	4,7%	1,0%	100,0%	

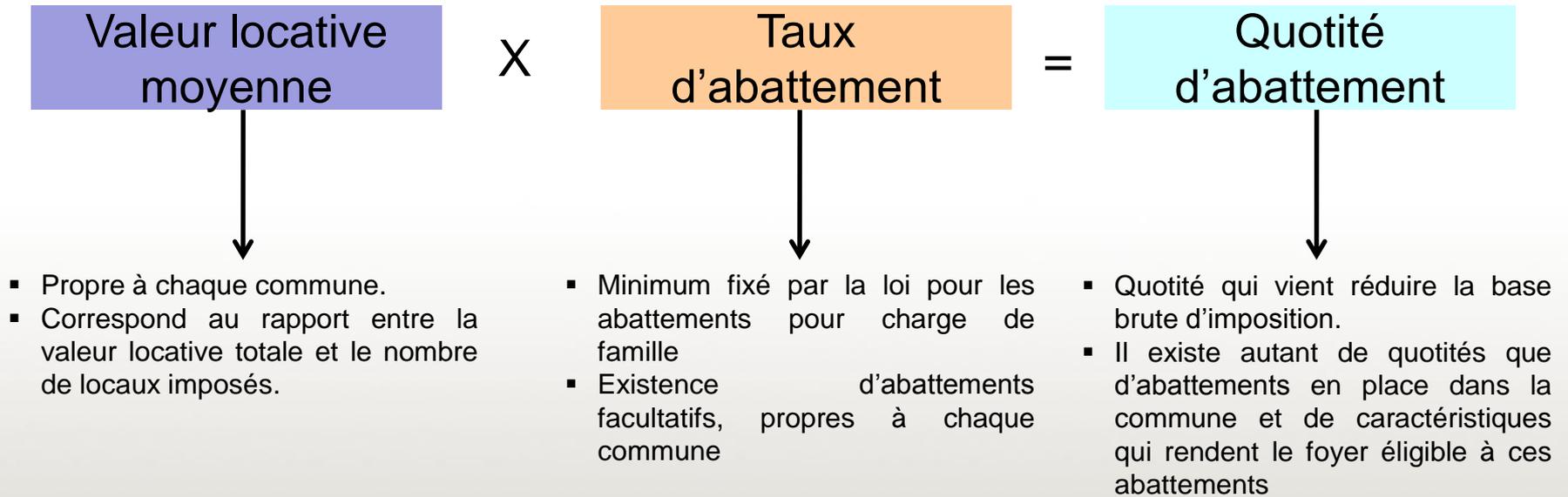
COMPOSITION DES FOYERS DES RESIDENCES PRINCIPALES IMPOSEES



- ⇒ En moyenne 62 % des foyers n'ont aucune personne à charge. Cependant, il existe de forte disparité entre Collonges où cette part représente 69 % des foyers et Chevrier avec 49 % dans cette situation.
- ⇒ Les foyers avec personnes à charge représentent en moyenne moins de 40 % des foyers.

LES POLITIQUES D'ABATTEMENT

L'EFFET DES POLITIQUES D'ABATTEMENT



Exemple pour un couple avec 3 enfants à charge, imposé dans une commune qui a mis en place l'abattement général à la base

- Valeur locative moyenne : 2 700€
- Base brute d'imposition : 3 500€
- Taux abattement général à la base : 10%
- Taux abattement 1^{ère} personne à charge : 15% (soit 5 points de plus que le minimum)
- Taux abattement 2^{ème} personne à charge : 15% (soit 5 points de plus que le minimum)
- Taux abattement 3^{ème} personne à charge : 20% (soit 5 points de plus que le minimum)

Bases abattues : $2\,700 \times (10\% + 15\% + 15\% + 20\%) = 1\,620$

Bases nettes d'imposition = $3\,500 - 1\,620 = 1\,880$

LES POLITIQUES D'ABATTEMENT POSSIBLES

- Les bases de la taxe d'habitation sont déterminées à partir d'abattements qui s'appliquent uniquement aux résidences principales en fonction des délibérations éventuelles des collectivités perceptrices de la taxe d'habitation, de la situation de famille des contribuables et éventuellement de la situation de leur revenu
- Les abattements relèvent de plusieurs catégories :

Abattements applicables pour personne(s) à charge

Abattements obligatoires pour charges de famille

	Avant le 1er janvier 2011			A compter du 1er janvier 2011		Selon le nombre de personnes à charge dans le foyer
	Abattements minimums (obligatoires)	Abattements facultatifs sup. (+ 5% ou + 10%)		Abattements minimums (obligatoires)	Abattements facultatifs sup. (+ 1 ou plusieurs points sans excéder 10%)	
1 ^{ère} et 2 ^{ème} personne à charge	10%	15%	20%	10%	1 ou plusieurs % sans excéder 20%	}
A partir de la 3 ^{ème} personne à charge	15%	20%	25%	15%	1 ou plusieurs % sans excéder 25%	

Abattements facultatifs à la base

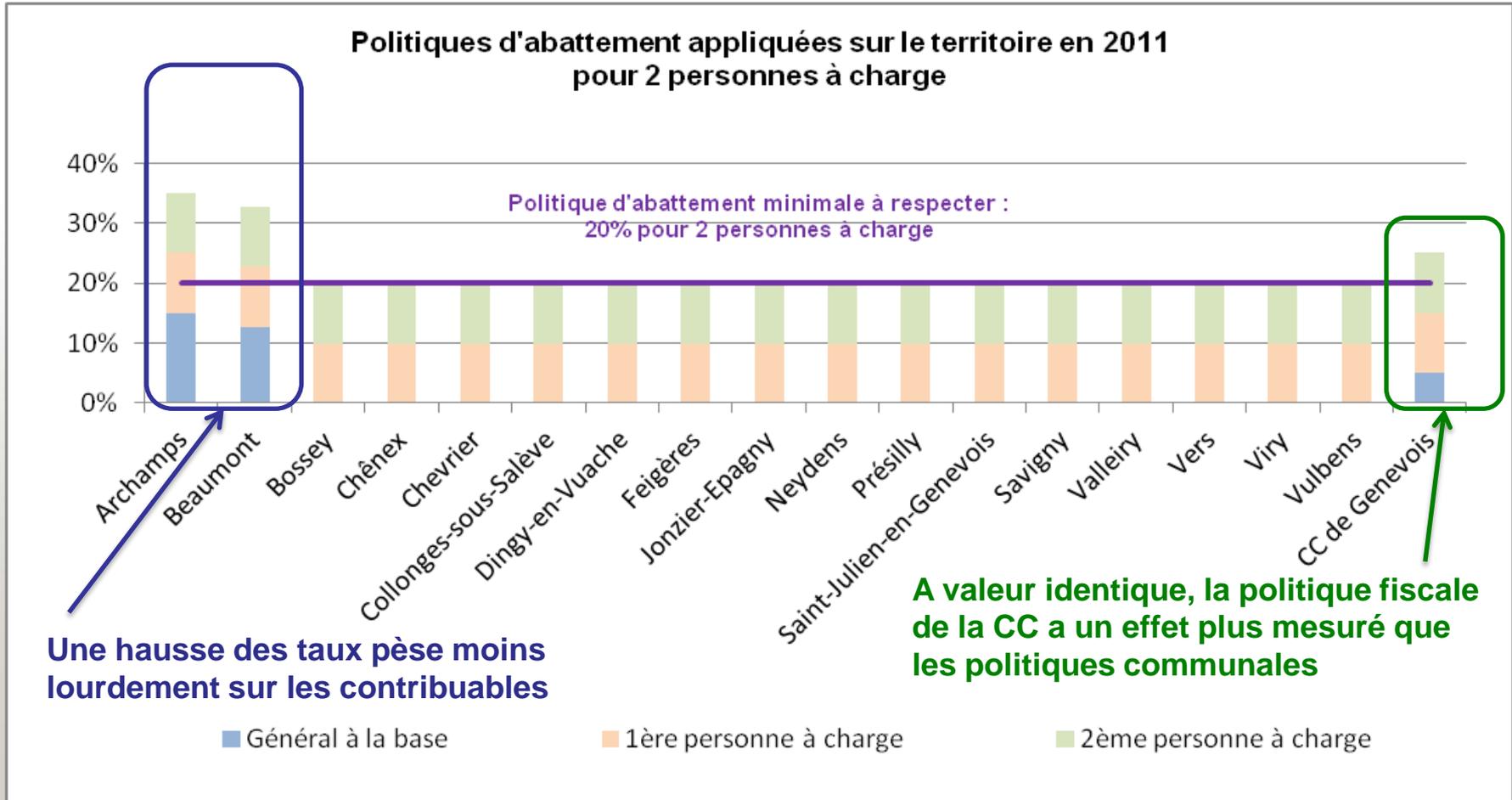
	Avant le 1er janvier 2011			A compter du 1er janvier 2011		Selon le revenu, la valeur locative et le nombre de personnes à charge
	Abattements possibles			Abattements possibles		
Abattement général à la base	5%	10%	15%	1 ou plusieurs % sans excéder 15%		→
Abattement spécial à la base en faveur des personnes de condition modeste	5%	10%	15%	1 ou plusieurs % sans excéder 15%		
Abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides	10%			10%		

POLITIQUES D'ABATTEMENT APPLIQUEES SUR LE TERRITOIRE

Politique d'abattements en vigueur en 2011							
2011	Général à la base	1ère personne à charge	2ème personne à charge	3ème personne à charge	Personne supplémentaire à charge	Spécial à la base	Spécial handicapé
Archamps	15%	10%	10%	20%	20%	0%	0%
Beaumont	F	10%	10%	15%	15%	0%	0%
Bossey	0%	10%	10%	15%	15%	0%	0%
Chênex	0%	10%	10%	15%	15%	0%	0%
Chevrier	0%	10%	10%	15%	15%	0%	0%
Collonges-sous-Salève	0%	10%	10%	20%	20%	0%	0%
Dingy-en-Vuache	0%	10%	10%	15%	15%	0%	0%
Feigères	0%	10%	10%	15%	15%	0%	0%
Jonzier-Epagny	0%	10%	10%	15%	15%	0%	0%
Neydens	0%	10%	10%	15%	15%	0%	0%
Présilly	0%	10%	10%	15%	15%	0%	0%
Saint-Julien-en-Genevois	0%	10%	10%	20%	20%	0%	0%
Savigny	0%	10%	10%	15%	15%	0%	0%
Valleiry	0%	10%	10%	15%	15%	0%	0%
Vers	0%	10%	10%	15%	15%	0%	0%
Viry	0%	10%	10%	15%	15%	0%	0%
Vulbens	0%	10%	10%	15%	15%	0%	0%
CC de Genevois	5%	10%	10%	15%	15%	0%	0%

⇒ A noter : la commune de Présilly a voté des abattements facultatifs à la base et pour les personnes handicapées pour 2012.

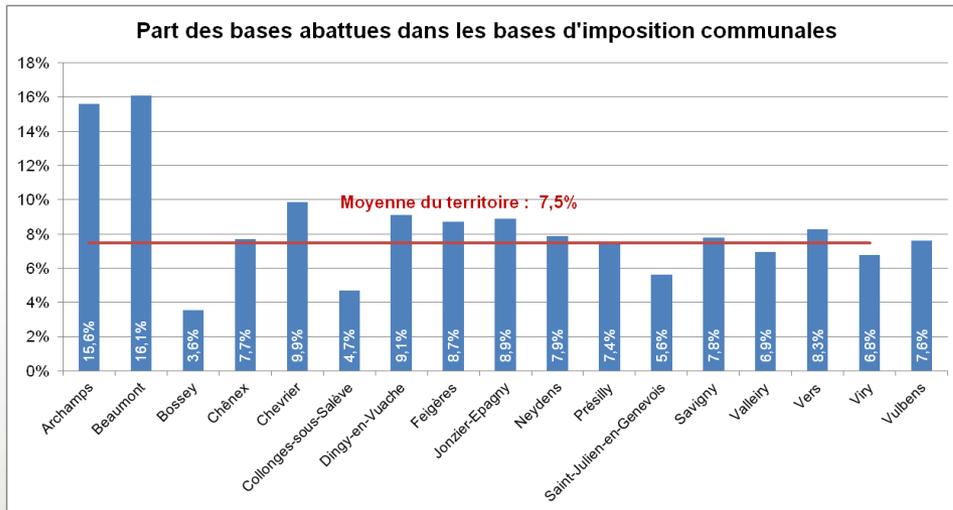
ILLUSTRATION DES POLITIQUES D'ABATTEMENT POUR UN FOYER AVEC DEUX PERSONNES A CHARGE



Une hausse des taux pèse moins lourdement sur les contribuables

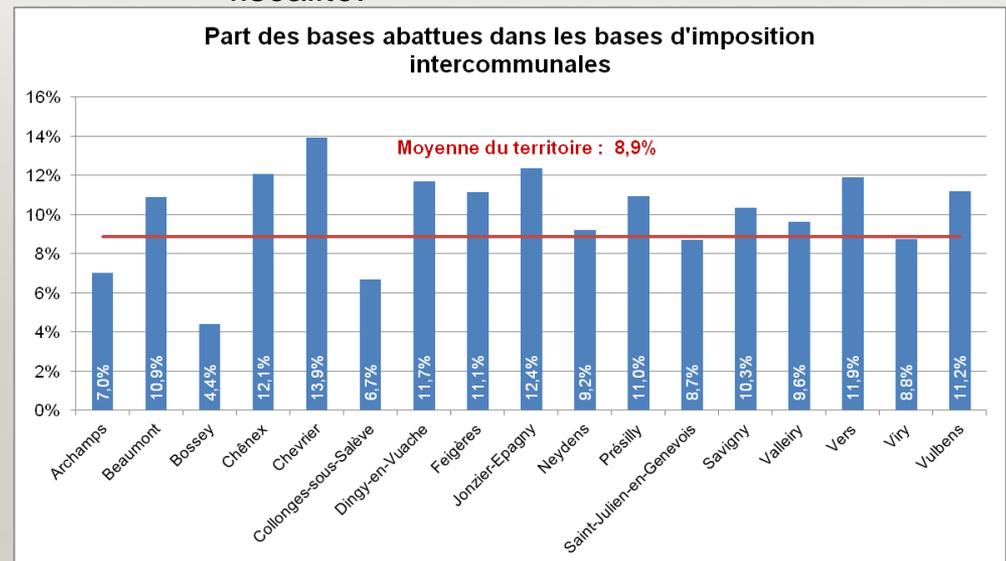
- ⇒ La majeure partie des communes dispose d'une politique d'abattement minimum.
- ⇒ En revanche, les communes d'Archamps et Beaumont et la communauté ont des politiques d'abattement plus favorable qui diminue les assiettes d'imposition et l'effet taux.

PART DES BASES ABATTUES DANS LES BASES D'IMPOSITION



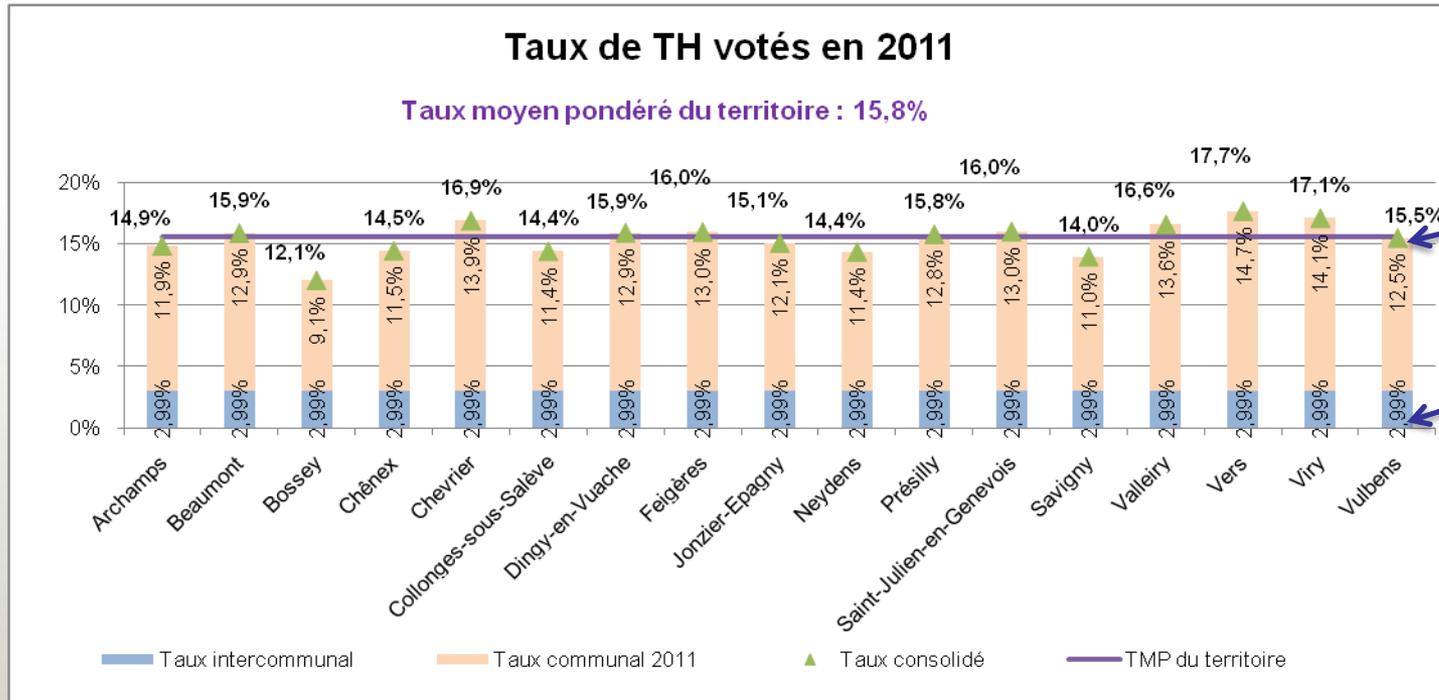
- ⇒ Les bases abattues représentent en moyenne 7,5 % des bases.
- ⇒ Plus la part de résidents secondaires est forte, plus le niveau des bases abattues est faible puisque seules les résidences principales en bénéficient.
- ⇒ Ainsi, sur les communes qui se situent au dessus de la moyenne, toute modification des politiques d'abattement se traduirait par une modification plus significative de la fiscalité.

- ⇒ De manière complémentaire, la politique communautaire d'abattement à des effets disparates sur le territoire.
- ⇒ Une modification de celle-ci se traduirait par des effets marginaux sur les communes d'Archamps, Bossey et Collonges.
- ⇒ A contrario, les effets d'une modification de la politique intercommunale d'abattements seraient plus prégnants sur les communes de Chênex, Chevrier, Digny-Vuache, Jonzier et Vers.



SITUATION ET EVOLUTIONS SUR LA TAXE D'HABITATION

TAUX D'IMPOSITION VOTES EN 2011

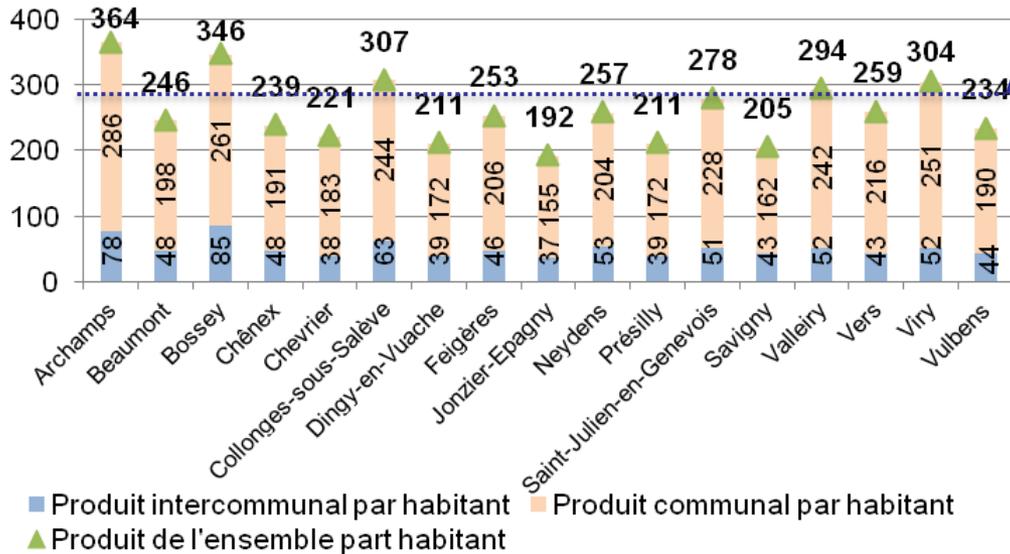


A 2,99 % le taux intercommunal représente à peine 20 % du taux consolidé.

- ⇒ Taux moyen pondéré de TH 2011 : 15,8%
- ⇒ 5 communes se caractérisent par un taux consolidé bien supérieur à la moyenne : Chevrier, Feigères, Valleiry, Vers et Viry.
- ⇒ 4 communes ont un taux consolidé bien inférieur à la moyenne : Bossey, Chênex, Neydens et Savigny.

PRODUIT LEVÉ SUR CHAQUE COMMUNE

Produit 2011 de TH levé (en €/habitant)

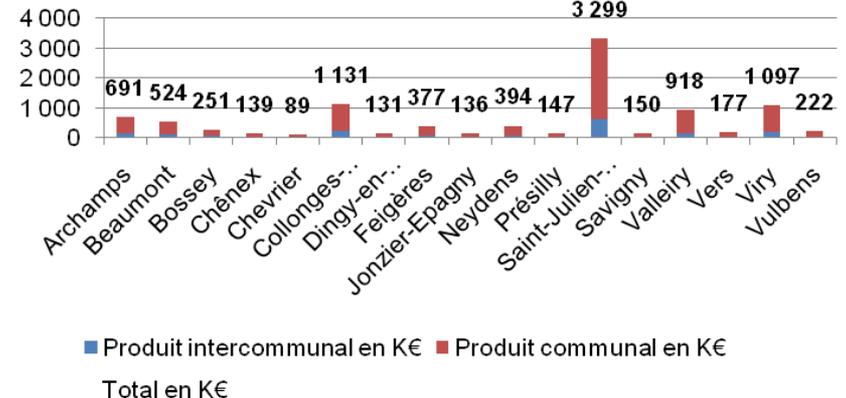


Produit moyen 279 €/hab

- ⇒ Les produits levés par habitant DGF montrent que la structure des taux importe peu par rapport à la structure des bases.
- ⇒ Avec le taux moyen de TH le plus faible, la commune de Bossey prélève le second produit par habitant.
- ⇒ A contrario, les communes de Chevrier, Feigères et Vers lèvent des produits moyens des taux élevés.

⇒ Les produits de taxe d'habitation sont fortement concentrés sur la commune de Saint Julien mais également sur les pôles urbains secondaires constitués par Collonges, Valleiry et Viry.

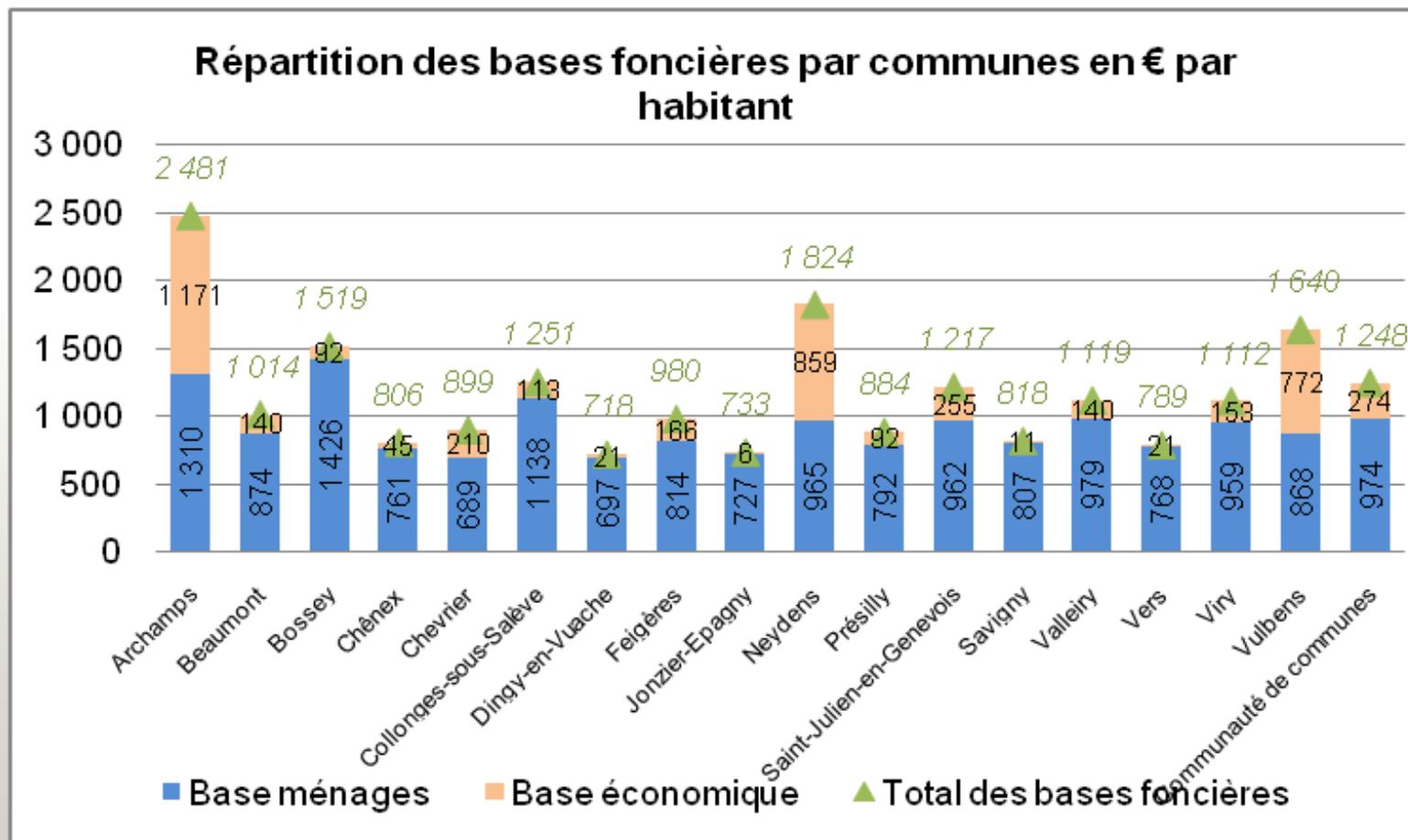
Produit de TH en 2011 (en K€)



LA FISCALITE FONCIERE LOCALE : DES IMPOTS HYBRIDES

LES BASES ECONOMIQUES ET LES BASES MENAGES

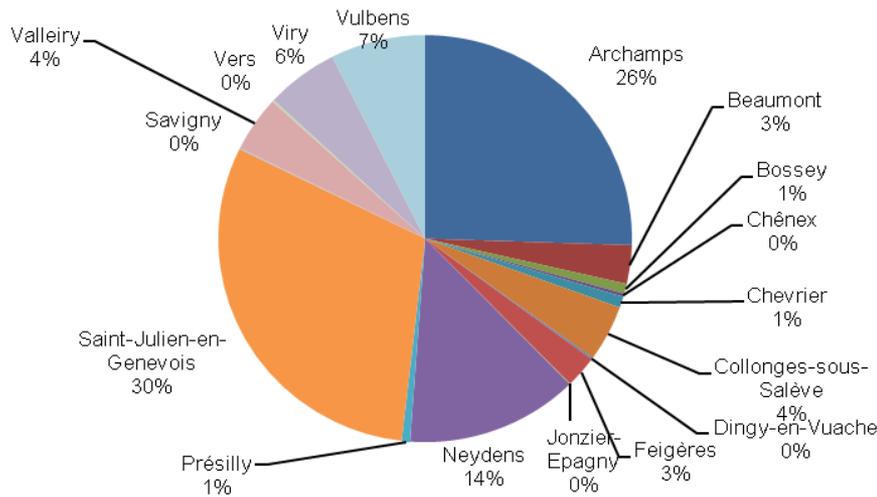
REPARTITION DES BASES FONCIERES



- ⇒ Les assiettes de taxe foncière sont en moyenne au niveau des valeurs communautaires (1 248 € par habitant au total : 80 % représentées par les bases ménages, 20 % représentées par les bases économiques).
- ⇒ Les bases économiques sont concentrées principalement sur trois communes : Archamps, Neydens et Vulbens. Il est à noter que les bases ménages sont particulièrement élevées à Archamps, Bossey et Collonges par rapport au niveau moyen.

PART DU FONCIER BÂTI ÉCONOMIQUE DANS LE FONCIER BÂTI

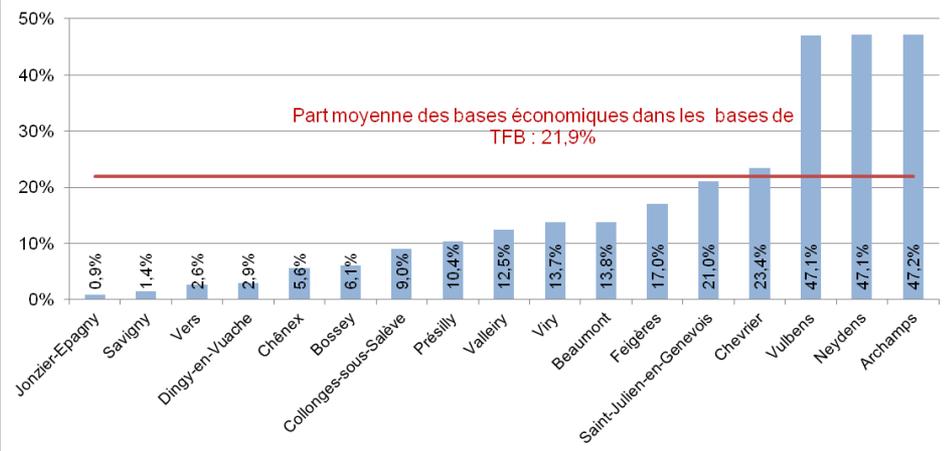
Répartition des bases foncières économiques



⇒ Les bases de foncier bâti économique sont concentrées sur Archamps, Saint Julien et Neydens. Ces trois communes concentrent 70 % des bases foncières économiques.

⇒ Il est à noter que la richesse générée par le foncier bâti économique d'Archamps est principalement reversée par le syndicat d'aménagement de la zone économique.

Part du foncier bâti économique dans le total des bases de foncier bâti



⇒ En considérant le poids relatif au sein des bases foncières, le schéma suivant montre qu'outre les trois communes précédemment citées, Chevrier et Saint Julien disposent également de plus de 20 % d'assiette économique au sein des bases foncières

EVOLUTION DU FONCIER BÂTI ECONOMIQUE

Dynamique fiscale sur le foncier bâti économique						
	2008	2009	2010	2011	Evolution totale	Evolution moyenne annuelle
Archamps	2 406 225	2 472 977	2 613 225	2 590 133	7,6%	2,5%
Beaumont	325 777	339 214	229 118	310 700	-4,6%	-1,6%
Bossey	71 646	75 472	77 160	78 688	9,8%	3,2%
Chênex	25 653	26 292	26 609	27 137	5,8%	1,9%
Chevrier	84 038	86 188	87 170	88 950	5,8%	1,9%
Collonges-sous-Salève	322 494	364 752	379 466	452 678	40,4%	12,0%
Dingy-en-Vuache	15 160	12 955	13 114	13 373	-11,8%	-4,1%
Feigères	84 308	87 125	88 187	258 019	206,0%	45,2%
Jonzier-Epagny	4 478	4 587	4 644	4 735	5,7%	1,9%
Neydens	352 173	364 759	1 197 344	1 372 539	289,7%	57,4%
Présilly	52 733	54 792	64 977	66 458	26,0%	8,0%
Saint-Julien-en-Genevois	2 872 681	2 931 900	3 025 631	3 088 204	7,5%	2,4%
Savigny	7 933	8 128	8 227	8 610	8,5%	2,8%
Valleiry	527 539	460 720	462 106	450 050	-14,7%	-5,2%
Vers	14 189	14 540	14 718	15 007	5,8%	1,9%
Viry	411 825	491 864	562 380	575 529	39,8%	11,8%
Vulbens	727 904	744 620	753 124	754 936	3,7%	1,2%
Moyenne des communes					22,3%	6,9%
Communauté	8 306 756	8 540 885	9 607 200	10 155 746	22,3%	6,9%

Collonges, Feigères, Neydens et Viry bénéficient d'un fort dynamisme à contrario de Beaumont, Dingy et Valleiry

EVOLUTION DU FONCIER BÂTI MENAGES

Dynamique fiscale sur le foncier bâti ménages						
	2008	2009	2010	2011	Evolution totale	Evolution moyenne annuelle
Archamps	2 134 687	2 379 472	2 724 934	2 898 391	35,8%	10,7%
Beaumont	1 589 078	1 772 678	1 851 519	1 946 321	22,5%	7,0%
Bossey	1 048 034	1 098 123	1 141 514	1 213 872	15,8%	5,0%
Chênex	333 274	357 732	367 011	454 824	36,5%	10,9%
Chevrier	220 032	240 928	279 217	291 402	32,4%	9,8%
Collonges-sous-Salève	3 876 291	4 214 507	4 410 459	4 558 675	17,6%	5,6%
Dingy-en-Vuache	342 477	373 761	420 945	451 012	31,7%	9,6%
Feigères	1 075 189	1 137 813	1 214 285	1 261 716	17,3%	5,5%
Jonzier-Epagny	423 882	488 495	509 782	529 813	25,0%	7,7%
Neydens	1 304 873	1 444 410	1 481 578	1 541 149	18,1%	5,7%
Présilly	466 854	504 015	534 014	572 005	22,5%	7,0%
Saint-Julien-en-Genevois	9 760 207	10 367 330	10 783 786	11 636 774	19,2%	6,0%
Savigny	532 706	577 663	591 111	611 556	14,8%	4,7%
Valleiry	2 509 307	2 664 916	2 878 500	3 156 039	25,8%	7,9%
Vers	436 973	448 560	523 289	559 271	28,0%	8,6%
Viry	3 094 317	3 280 881	3 398 027	3 613 769	16,8%	5,3%
Vulbens	673 756	742 883	799 358	848 809	26,0%	8,0%
Moyenne des communes					21,2%	6,6%
Communauté	29 822 107	32 094 167	33 909 329	38 147 497	27,9%	8,6%

⇒ L'évolution moyenne des communes est moins rapide compte tenu des exonérations à l'oeuvre

LA DYNAMIQUE DE LA FISCALITE FONCIERE

Dynamique fiscale sur le foncier bâti part ménages / part économie

	2008	2011	Evolution totale	Evolution moyenne annuelle	Part ménages	Part économiques
Archamps	4 540 912	5 488 524	20,9%	6,5%	80,6%	19,4%
Beaumont	1 914 855	2 257 021	17,9%	5,6%	104,4%	-4,4%
Bossey	1 119 680	1 292 560	15,4%	4,9%	95,9%	4,1%
Chênex	358 927	481 961	34,3%	10,3%	98,8%	1,2%
Chevrier	304 070	380 352	25,1%	7,7%	93,6%	6,4%
Collonges-sous-Salève	4 198 785	5 011 353	19,4%	6,1%	84,0%	16,0%
Dingy-en-Vuache	357 637	464 385	29,8%	9,1%	101,7%	-1,7%
Feigères	1 159 497	1 519 735	31,1%	9,4%	51,8%	48,2%
Jonzier-Epagny	428 360	534 548	24,8%	7,7%	99,8%	0,2%
Neydens	1 657 046	2 913 688	75,8%	20,7%	18,8%	81,2%
Présilly	519 587	638 463	22,9%	7,1%	88,5%	11,5%
Saint-Julien-en-Genevois	12 632 888	14 724 978	16,6%	5,2%	89,7%	10,3%
Savigny	540 639	620 166	14,7%	4,7%	99,1%	0,9%
Valleiry	3 036 846	3 606 089	18,7%	5,9%	113,6%	-13,6%
Vers	451 162	574 278	27,3%	8,4%	99,3%	0,7%
Viry	3 506 142	4 189 298	19,5%	6,1%	76,0%	24,0%
Vulbens	1 401 660	1 603 745	14,4%	4,6%	86,6%	13,4%
Moyenne des communes			21,4%	6,7%	77,4%	22,6%
Communauté	38 128 863	48 303 243	26,7%	8,2%	81,8%	18,2%

5 communes ont bénéficié d'un dynamisme des bases ménages extrêmement élevé

7 communes voient la dynamique des bases foncières ménages différée dans le temps du fait du maintien de l'exonération communale de 2 ans sur les constructions nouvelles.

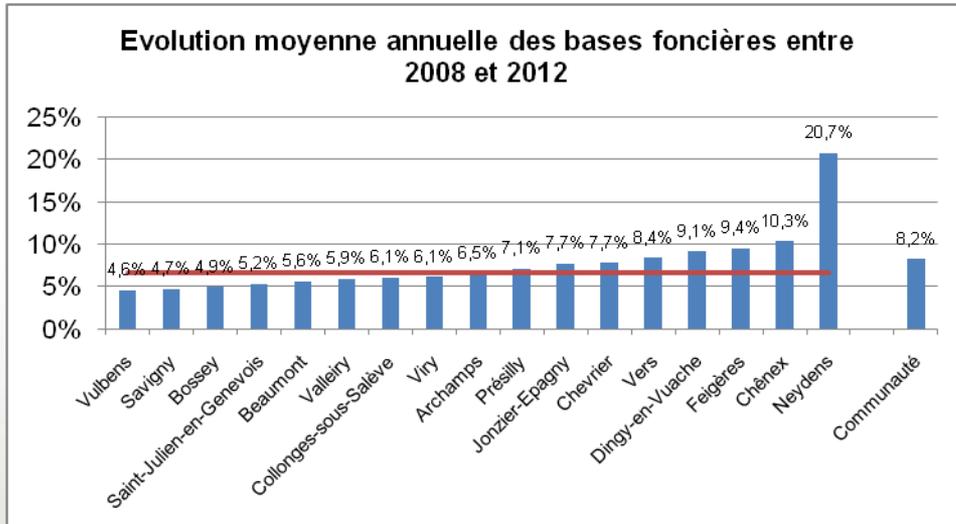
Les autres communes ont renoncé à cette exonération.

Un dynamisme des bases communautaires tiré par celui des bases ménages plus rapidement influe que sur les communes elles mêmes

TAXE SUR LE FONCIER BATI

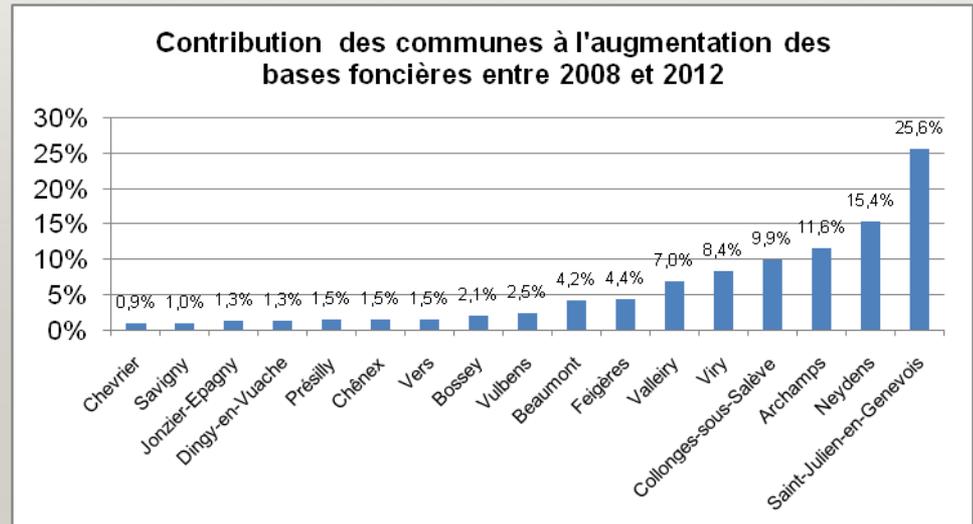
**LES EVOLUTIONS CONSTATEES :
TAUX, PRODUITS**

EVOLUTION DES BASES DE TAXE SUR LE FONCIER BATI

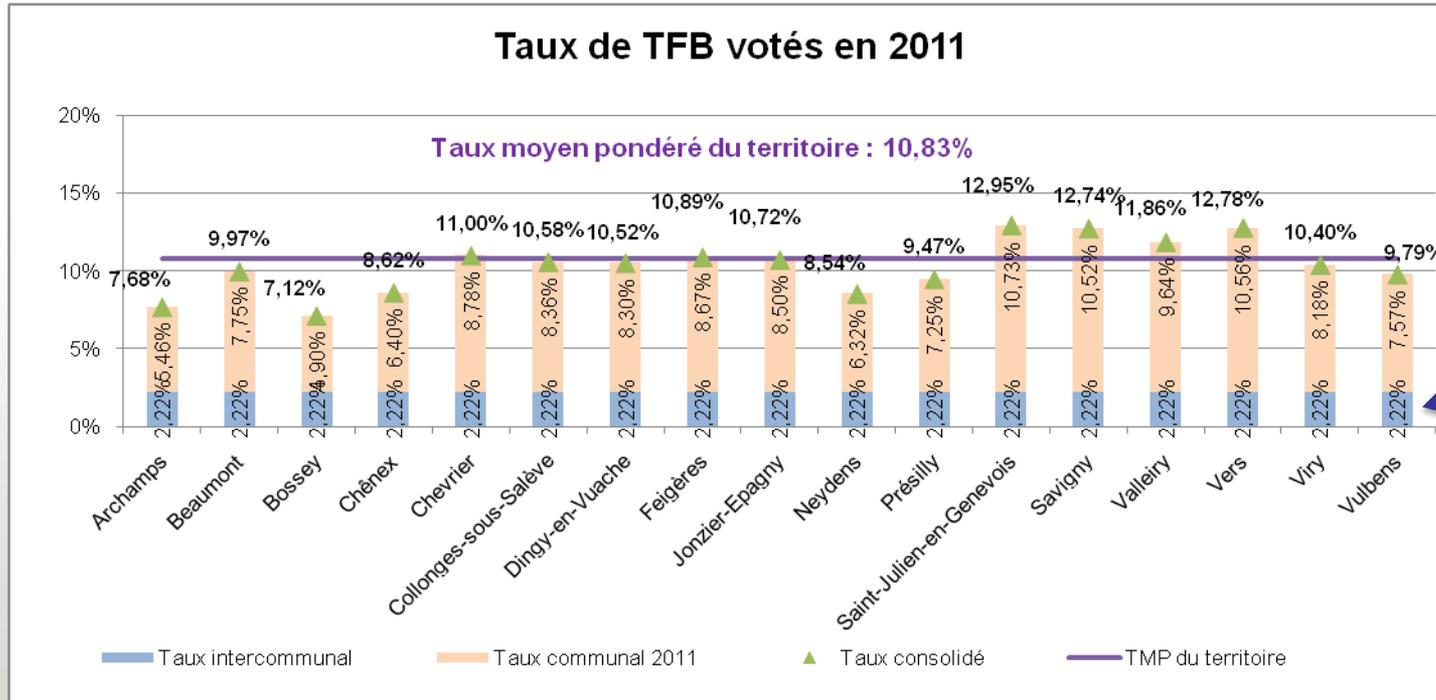


- ⇒ La dynamique moyenne annuelle des bases est de près de 7%, elle est plus rapide sur la communauté que sur les communes.
- ⇒ Neydens a connu une dynamique extrêmement forte.
- ⇒ Vulbens, Savigny et Bossey ont bénéficié d'une croissance extrêmement modérée par rapport au territoire : moins de 5 % par an ce qui reste toutefois plus de deux fois plus élevée que l'évolution annuelle des bases

⇒ La croissance des bases de taxe sur le foncier se concentre sur les communes d'Archamps, Colonges-sous-Salève, Saint-Julien-en-Genevois, Neydens, Valleiry et Viry. Ces six communes représentent plus des deux tiers de la croissance des bases du territoire.



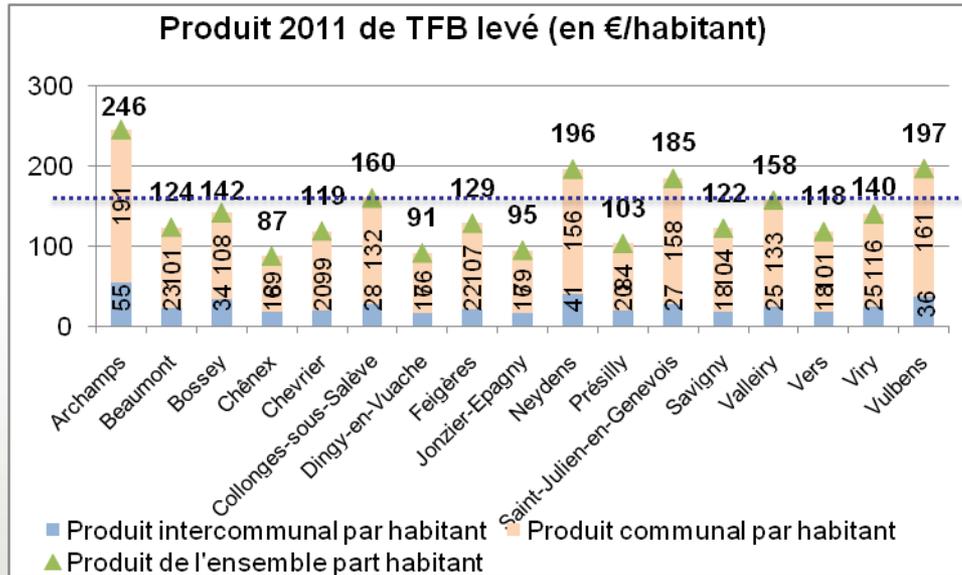
TAUX D'IMPOSITION VOTES EN 2011



A 2,22 % le taux intercommunal représente à peine 20 % du taux consolidé.

- ⇒ Taux moyen pondéré de TFB 2011 : 10,83%
- ⇒ 4 communes se caractérisent par un taux consolidé bien supérieur à la moyenne : Saint-Julien en genevois, Sabigny, Valleiry et Vers.
- ⇒ 4 communes ont un taux consolidé bien inférieur à la moyenne : Archamps, Bossey, Chênex et Neydens

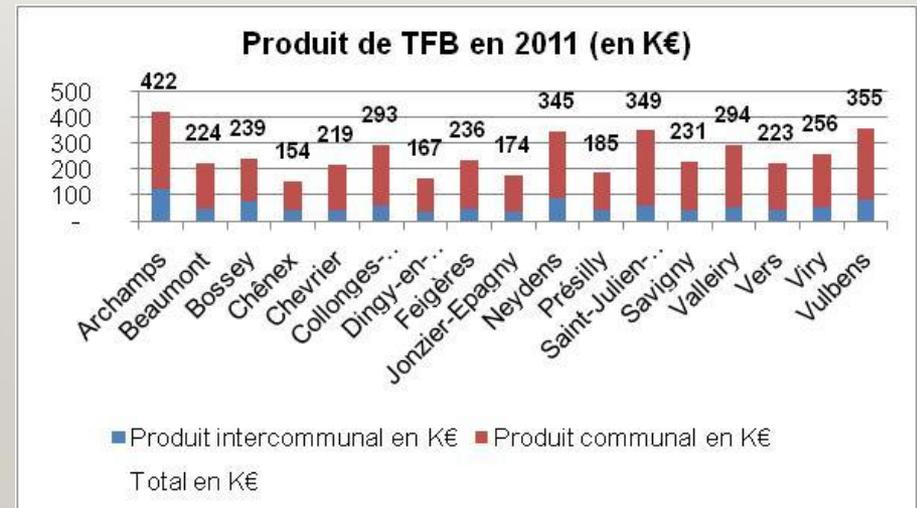
PRODUIT LEVÉ SUR CHAQUE COMMUNE



Produit moyen 135 €/hab

- ⇒ Les produits levés par habitant DGF montrent que la structure des taux importe peu par rapport à la structure des bases.
- ⇒ Avec des taux inférieurs à la moyenne mais d'importante base de foncier économique Neydens et Vulbens bénéficient d'un niveau de ressources par habitant élevé.

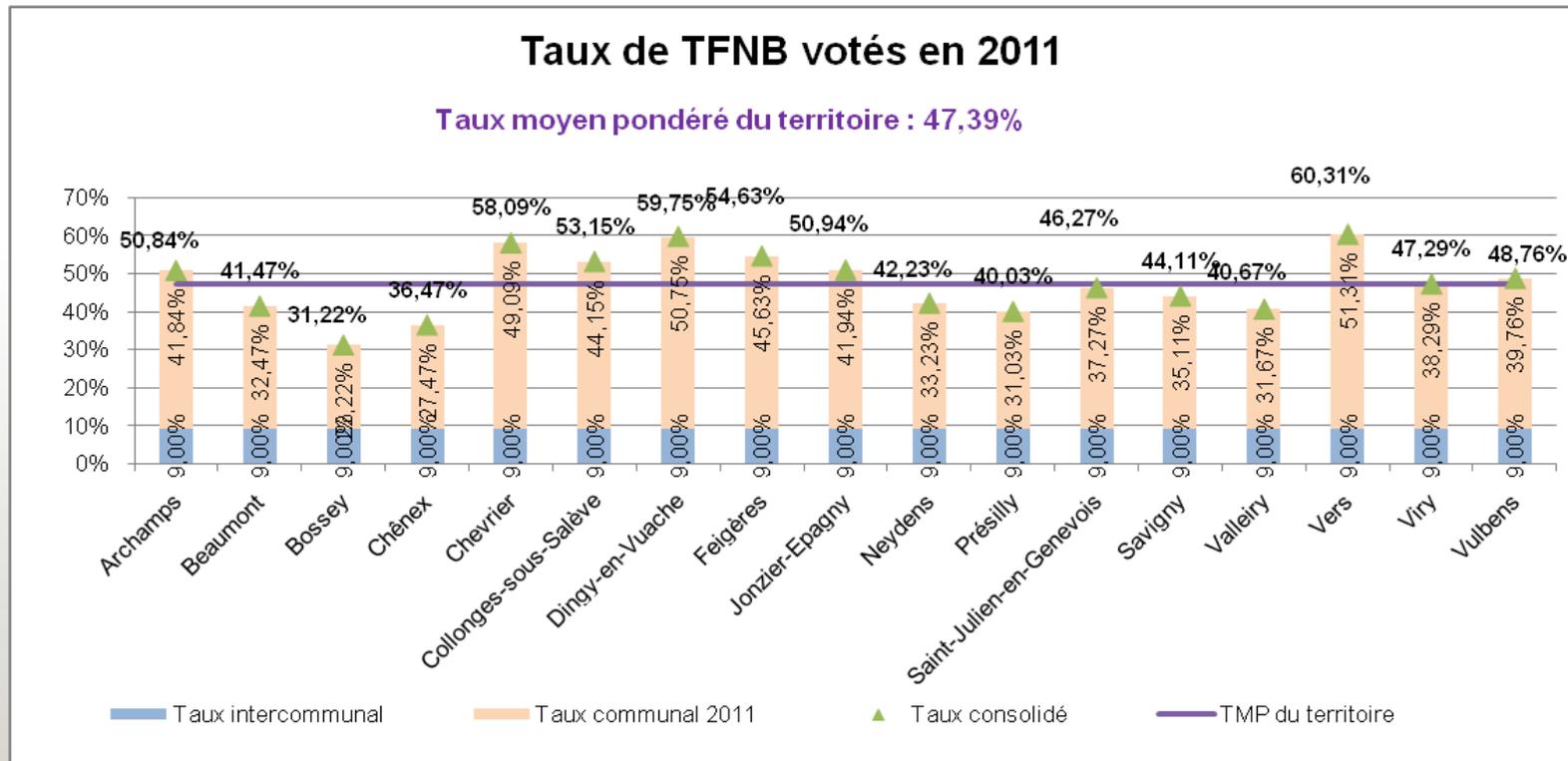
- ⇒ Les produits de taxe sur le foncier bâti de Saint Julien, Neydens et Vulbens sont d'un niveau identique.
- ⇒ Archamps demeure atypique compte tenu également des reversements de fiscalité réalisés à destination du syndicat d'aménagement de la zone.



TAXE SUR LE FONCIER NON BATI

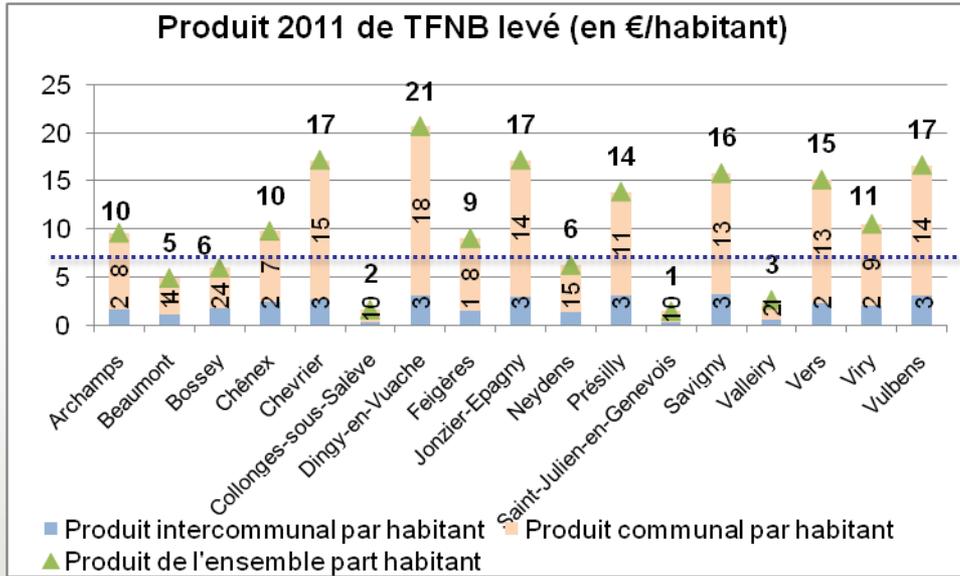
**LES EVOLUTIONS CONSTATEES :
BASES, TAUX, PRODUITS**

TAUX DE TAXE SUR LE FONCIER NON BATI



- ⇒ La structure de taux est la plus disparate, cependant elle concerne des produits somme toute assez limités.
- ⇒ Il est toutefois à noter que l'écart est ici quasiment de 1 à 2 entre la commune la plus fiscalisée (Vers) et la moins fiscalisée (Bossey)

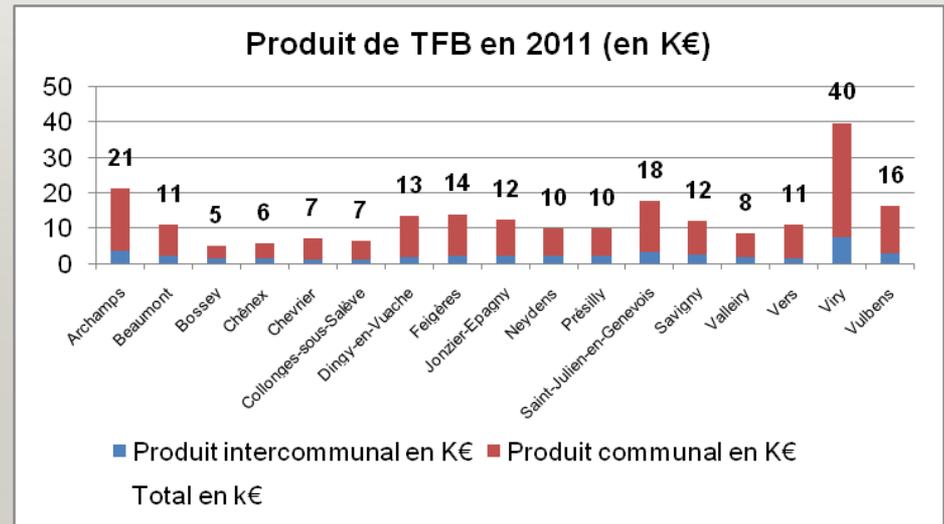
PRODUIT LEVÉ SUR CHAQUE COMMUNE



Produit moyen 6 €/hab

- ⇒ Le produit moyen par habitant DGF montre que les communes où les produits par habitant sont plus élevés n'ont pas de caractère prédominant.
- ⇒ Les disparités de produits par habitant sont plus significatives du fait de la commune de Saint Julien où les bases sont peu importantes.

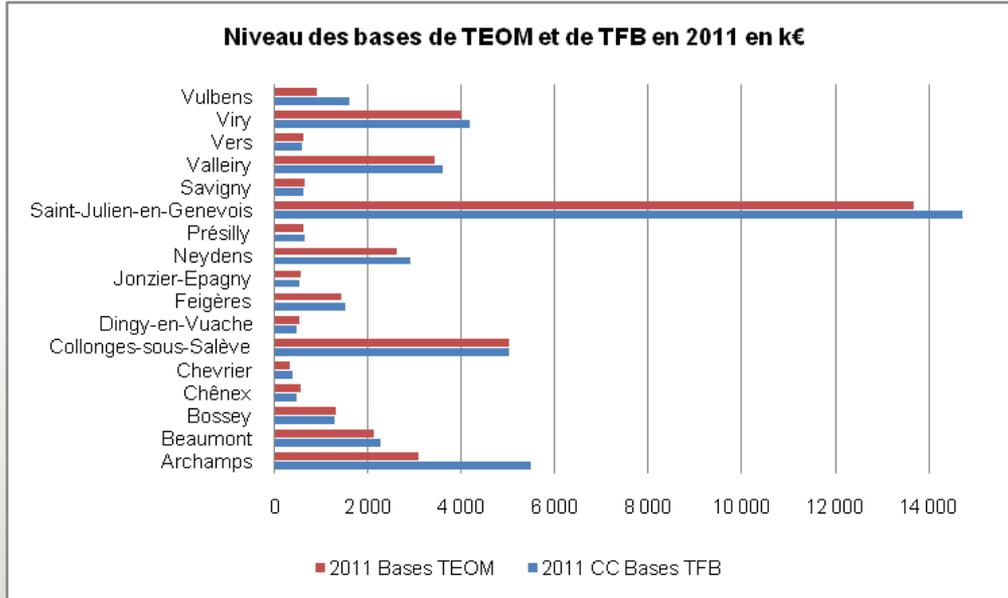
- ⇒ Les produits de taxe sur le foncier non bâti sont plutôt élevés sur Viry.
- ⇒ Pour les autres communes, ils n'excèdent pas 20 k€.



TAXE SUR L'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

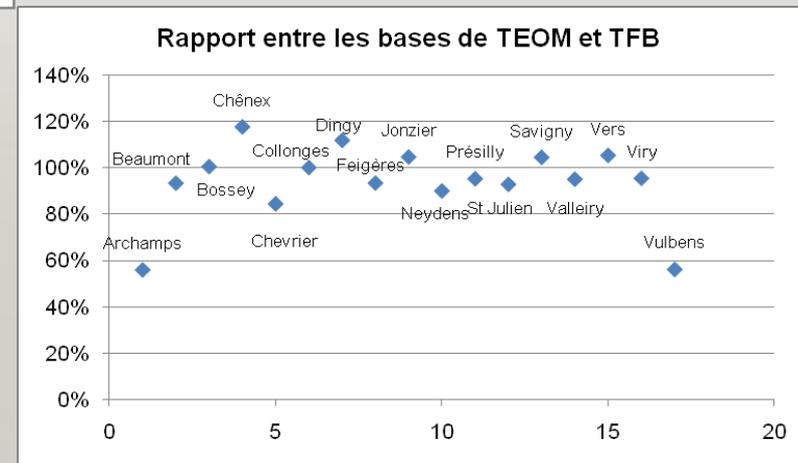
**LES EVOLUTIONS CONSTATEES :
BASES, TAUX, PRODUITS**

BASES NETTES DE TEOM ET BASE DE TAXE SUR LE FONCIER BATI

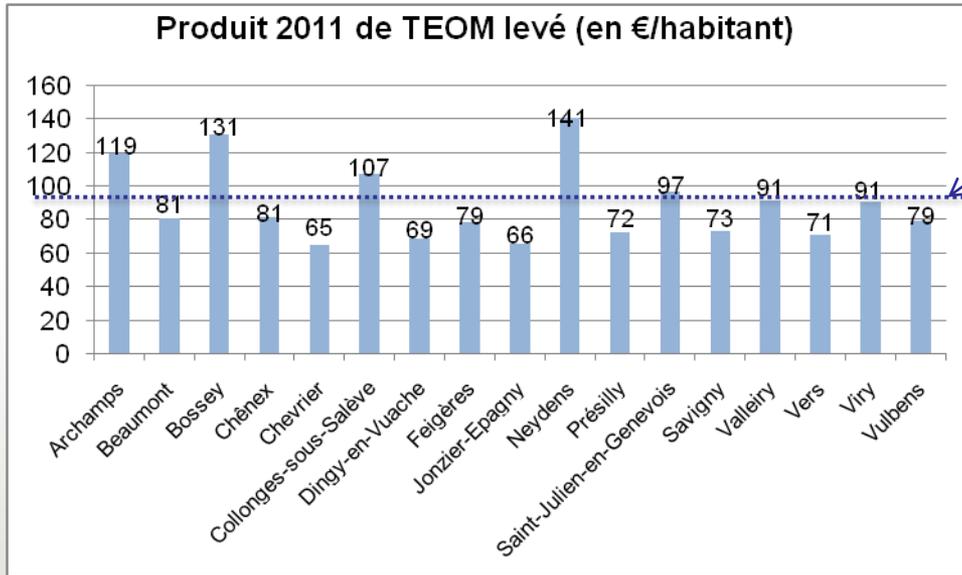


- ⇒ Les bases de TEOM représentent 41 M€, elles portent sur les mêmes assiettes que la taxe le foncier bâti.
- ⇒ Pour autant, certaines distinctions se produisent puisque les bases de TEOM s'élèvent à 41 M€ contre 46M€ soit 89 % notamment du fait des bases économiques exonérées ou concernées par une redevance.

- ⇒ Les bases de TEOM représentent à peine 60% des bases de foncier bâti pour Archamps et Vulbens du fait des entreprises exonérées.
- ⇒ A contrario pour Chênex, Dingy, Jonzier, Savigny et Vers, les bases de TEOM sont plus élevées du fait des exonérations à l'œuvre sur le foncier bâti.



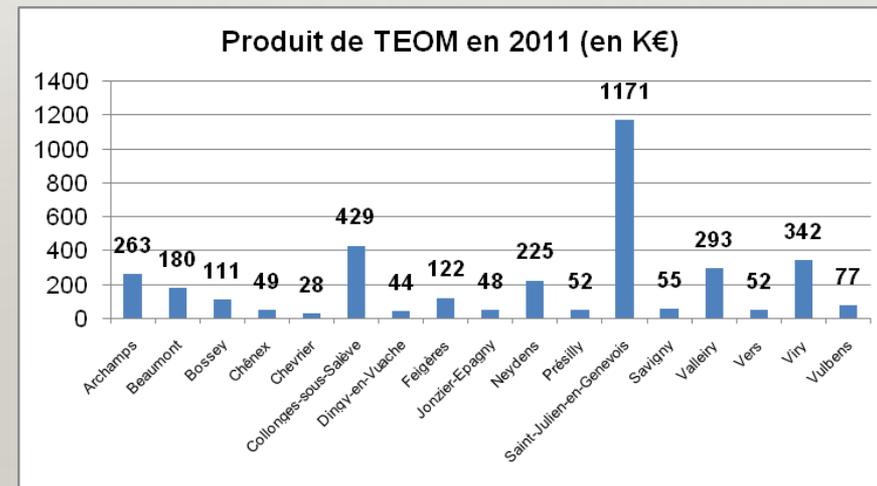
PRODUIT LEVÉ SUR CHAQUE COMMUNE



Produit moyen 95 €/hab

- ⇒ Les produits levés sont fonctions du niveau de base foncière nette.
- ⇒ Ainsi, lorsque la commune dispose d'une concentration élevée, le produit par habitant de TEOM dégagé est fort, c'est le cas sur Bossey et Neydens.

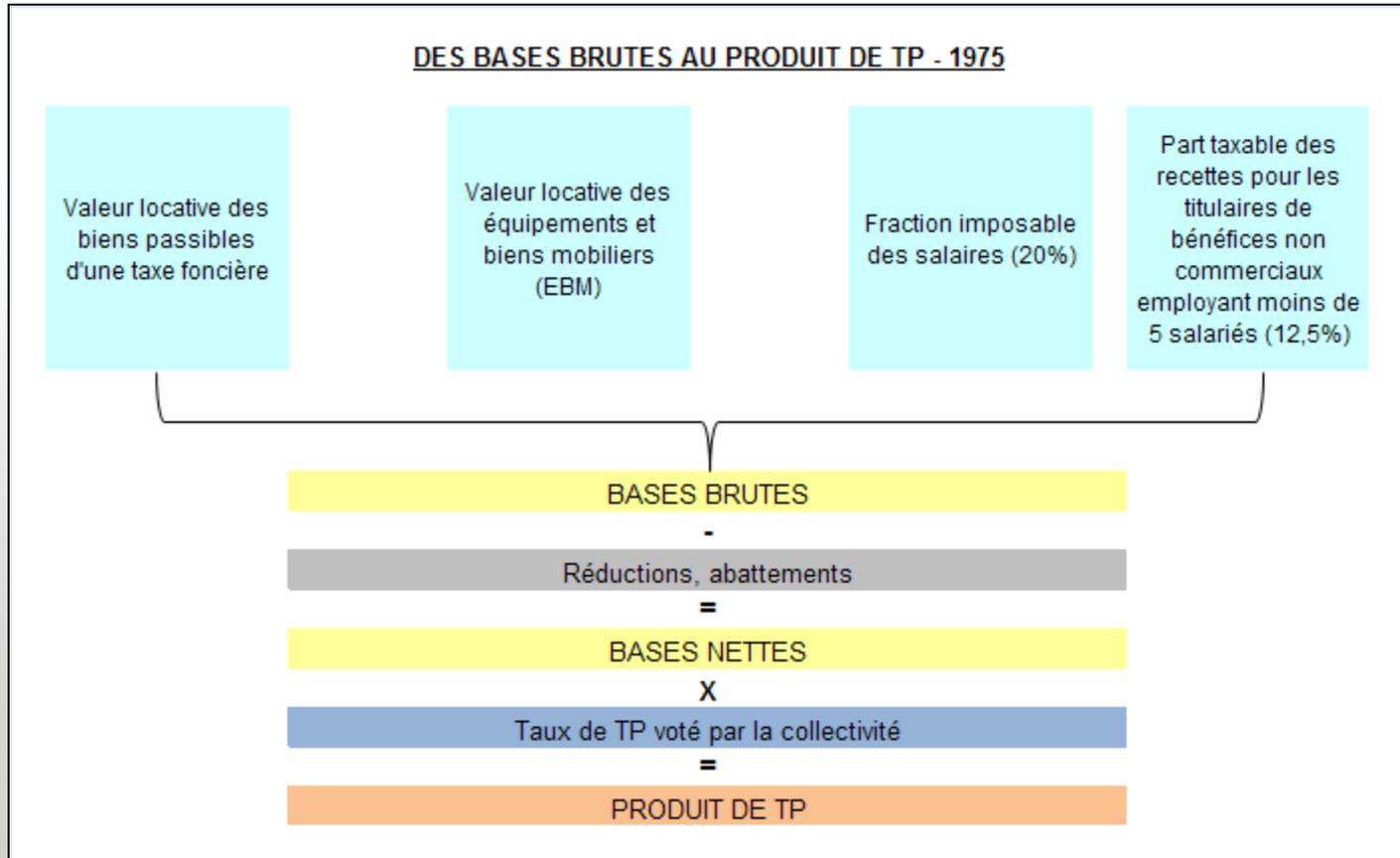
- ⇒ Les produits de TEOM se concentrent sur la commune de Saint Julien et, dans une moindre mesure sur Collonges-sous-Salève.
- ⇒ Sur 7 communes, le produit prélevé est inférieur à 50 k€



LA FISCALITE PROFESSIONNELLE : AVANT ET APRES REFORME

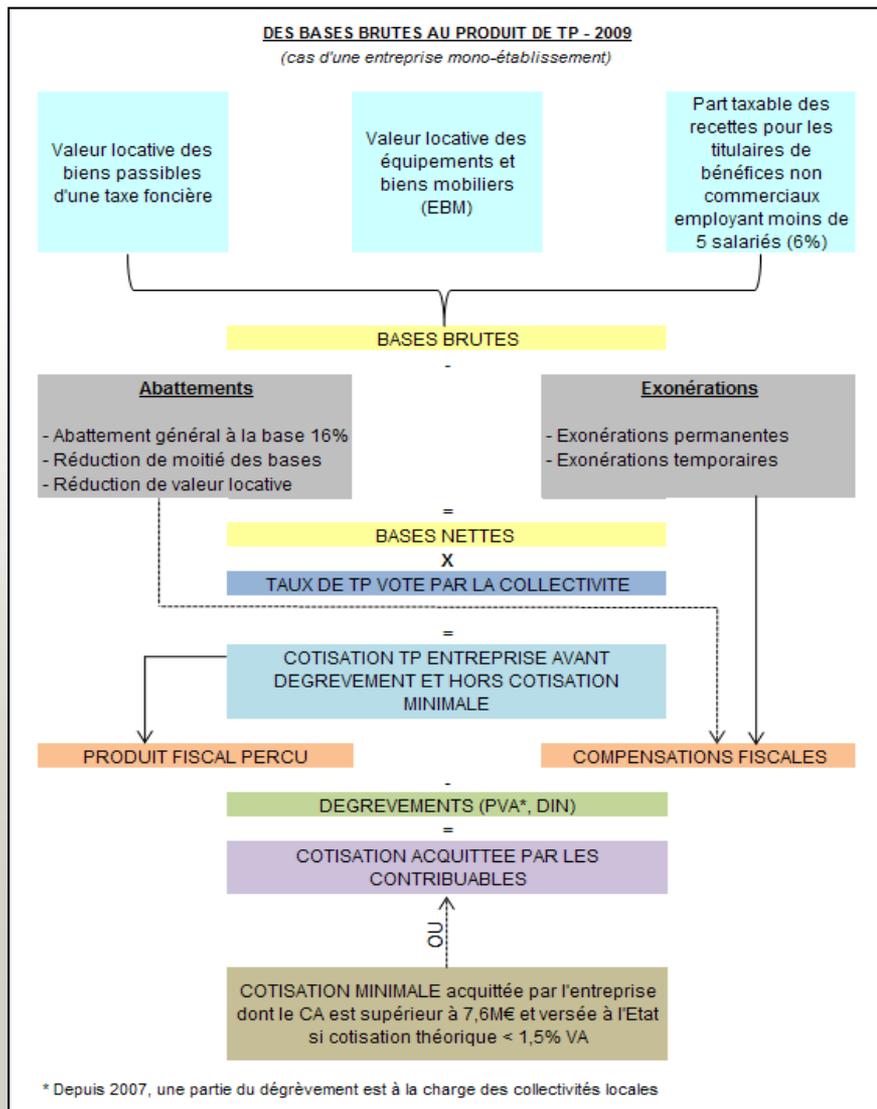
RAPPELS SUR LA REFORME DE LA TP

FONCTIONNEMENT DE LA TP A SA CREATION



▪ A sa création, le produit de TP perçu par les collectivités correspond au produit voté (bases x taux).

FONCTIONNEMENT DE LA TP EN 2009



- En 2009, les bases brutes de TP ne sont désormais constituées que de trois éléments (contre quatre en 1975).
- Différents mécanismes d'abattements, d'exonérations et de dégrèvements ont été mis en place pour alléger l'impôt acquitté par les contribuables. Parallèlement, une partie de ces allègements est désormais compensée par l'Etat.
- Rappels. Un **dégrèvement** permet de réduire la cotisation fiscale du redevable, sans affecter la collectivité, car la cotisation est prise en charge par l'Etat. Une **exonération** est compensée dès lors qu'elle est décidée par le législateur.
- Une entreprise est soumise à la cotisation minimale dès lors que son chiffre d'affaires est supérieur à 7,6M€ et que sa cotisation théorique (bases x taux) est inférieure à 1,5% de sa valeur ajoutée. Elle acquitte dans ce cas une cotisation différentielle égale à la différence entre la cotisation de TP et 1,5% de sa valeur ajoutée.

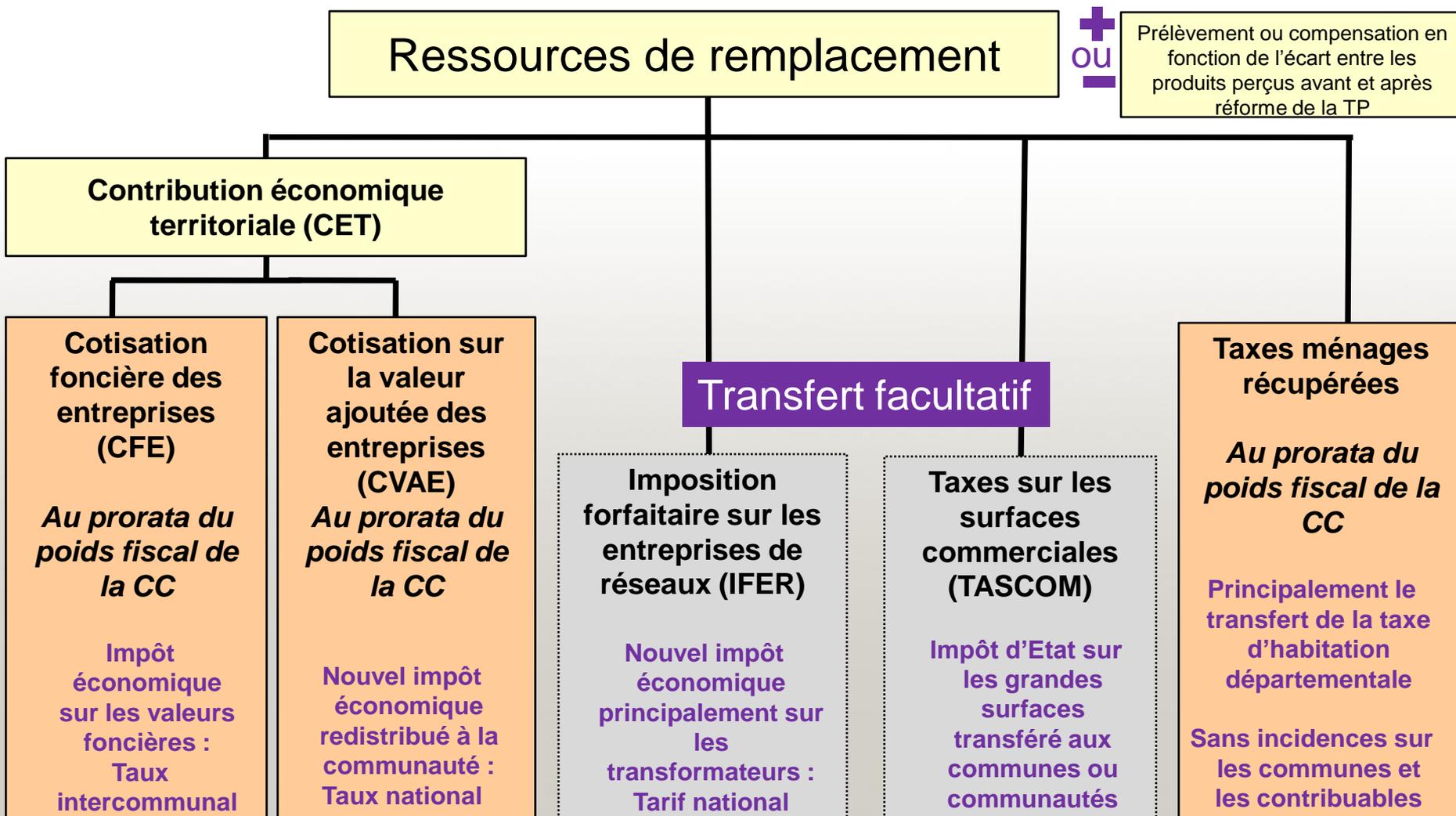
LA REFONTE DU PANIER FISCAL LOCAL

2010 en Mds d'€	Secteur communal	Départements	Régions	Total
Taxe d'habitation	10,7	5,6		16,4
Taxe sur le foncier bâti	13,5	7,1	1,9	22,5
Taxe sur le foncier non bâti	0,8	0,1	0,01	0,9
Taxe Professionnelle	17,4	9,4	3,0	29,9
Compensations d'exonérations	1,3	0,08		1,4
Total	43,9	22,2	4,9	71,1

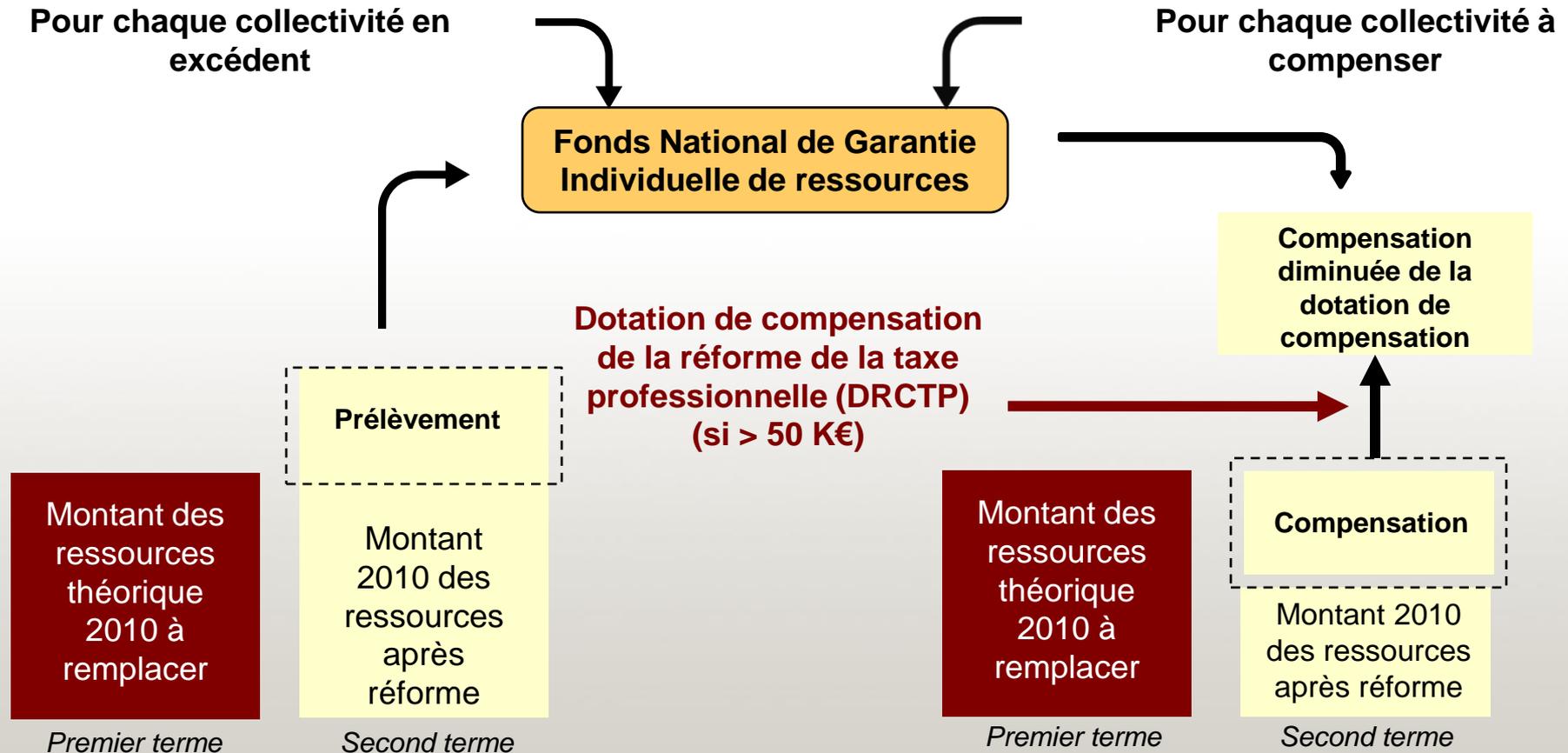
2011 en Mds €	Secteur communal	Départements	Régions	Total
Taxe d'habitation	+ part département + fr de gestion : 16,9			16,9
Taxe sur le foncier bâti	13,5	+ part Région + fr. de gestion = 10,2		23,7
Taxe sur le foncier non bâti	0,9			0,9
Cotisation foncière des entreprises	5,6			5,6
Cotisation sur la valeur ajoutée	4,0	7,5	3,8	15,3
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau	0,3	0,3	0,7	1,3
Compensations d'exonérations	1,7	0,1		1,8
Impôts transférés	TASCOM 0,6	TSCA 2,9 DMTO 0,4		3,9
Dotations supplémentaires	1,1	0,9	0,5	2,5
Total	44,6	22,2	4,9	71,7

* Montants inscrits hors Paris dans le rapport Durieux à partir des bases nettes 2009.

LES RESSOURCES FISCALES ISSUES D'UN EPCI EN FA A L'ISSUE DE LA REFORME DE LA TP



FONCTIONNEMENT DES FONDS DE COMPENSATION



- En fonction des conséquences de la réforme, les communes et EPCI seront soumis à un prélèvement ou percevront une compensation :
 - Lorsque le second terme est supérieur au premier l'EPCI est soumis à un prélèvement à hauteur de la différence.
 - En revanche, lorsque le second terme est inférieur au premier, elle reçoit en premier lieu, une dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DRCTP), puis, en second lieu, une compensation du FNGIR à hauteur de la différence positive entre les deux termes, diminuée de la DRCTP.

LES EFFETS DE LA REFORME DE LA TP SUR LE TERRITOIRE

CONSEQUENCES SUR LES RESSOURCES

estimation des ressources avant réforme (valeur 2010)

Ressources avant réforme (utilisées pour le calcul du FNGIR)

	Compensation relais (1)	Prélèvement France Télécom (2)	Plafonnement valeur ajoutée (3)	Taxe d'habitation (4)	Taxe sur le foncier non bâti (5)	Allocations compensatrices (6)	Solde des ressources avant réforme
Archamps	770 277	-5 511	0	252 052	16 488	10 727	1 044 033
Beaumont	57 668	0	-985	233 604	7 897	5 489	303 673
Bossey	40 079	0	0	80 074	3 266	4 786	128 205
Chênex	12 736	0	0	54 914	4 167	1 667	73 484
Chevrier	29 833	-74	-1 041	41 111	5 460	2 123	77 412
Collonges-sous-Salève	186 961	-3 830	-2 788	486 343	5 263	23 598	695 547
Dingy-en-Vuache	37 604	0	-1 321	60 639	10 580	2 465	109 967
Feigères	65 648	0	-1 990	168 605	10 848	6 144	249 255
Jonzier-Epagny	26 283	0	0	62 407	9 594	3 979	102 263
Neydens	235 002	0	-608	161 033	7 058	9 297	411 782
Présilly	290 505	-191	-74	68 806	7 326	4 314	370 685
Saint-Julien-en-Genevois	1 596 769	-13 674	-17 159	1 615 246	13 267	99 796	3 294 245
Savigny	8 965	-14	0	59 951	8 877	5 426	83 205
Valleiry	268 424	-4 609	-2 121	425 759	6 377	19 114	712 944
Vers	42 932	-746	-2 773	93 462	8 711	3 145	144 731
Viry	336 066	-2 452	-8 636	533 684	29 017	19 509	907 188
Vulbens	219 121	-32	-6 502	94 397	11 907	5 870	324 761

$$(A)=(1)+(2)+(3)+(4)+(5)+(6)$$

Certaines communes sont concernées par les FDPTP mais aucune sur le territoire du Genevois

CONSEQUENCES SUR LES RESSOURCES

estimation des ressources après réforme (valeur 2010)

Ressources après réforme (utilisées pour le calcul du FNGIR)

(B)= (7)
+ (8)
+(9)+(10)
)+(11)+(12)+(13)

	Cotisation foncière des entreprises (7)	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (8)	Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (9)	Taxe d'habitation (10)	Taxe sur le foncier non bâti (11)	Taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti (12)	Allocations compensatrices (13)	Soldes des ressources après réforme
Archamps	408 496	386 898	4 080	467 522	17 290	4 505	17 525	1 306 316
Beaumont	39 262	18 201	3 060	401 972	8 280	1 186	8 009	479 970
Bossey	37 333	18 187	0	178 456	3 424	3 797	6 190	247 387
Chênex	15 268	2 692	0	97 486	4 369	277	2 605	122 697
Chevrier	19 738	3 044	5 579	66 079	5 724	189	3 109	103 462
Collonges-sous-Salève	64 948	54 766	5 100	869 399	5 518	1 196	30 561	1 031 488
Dingy-en-Vuache	28 511	4 297	2 040	99 945	11 094	87	3 707	149 681
Feigères	23 629	9 155	3 060	280 879	11 374	368	8 993	337 458
Jonzier-Epagny	3 399	3 871	0	106 614	10 060	183	5 619	129 746
Neydens	100 179	94 836	3 207	289 775	7 401	526	11 751	507 675
Présilly	10 142	5 422	1 020	113 370	7 681	0	5 050	142 685
Saint-Julien-en-Genevois	696 308	427 715	35 160	2 639 646	13 909	2 181	138 843	3 953 762
Savigny	2 539	1 269	0	110 368	9 307	99	6 363	129 945
Valleiry	117 523	54 762	2 187	690 378	6 687	2 258	26 261	900 056
Vers	6 606	2 880	345	143 700	9 134	69	4 750	167 484
Viry	191 003	69 148	6 267	846 560	30 427	1 672	25 896	1 170 973
Vulbens	180 835	17 906	40 266	162 086	12 485	884	8 738	423 200

LA DETERMINATION DU FNGIR

Ressources après réforme (utilisées pour le calcul du FNGIR)			
	Solde des ressources avant réforme (A)	Solde des ressources après réforme (B)	FNGIR provisoire (et DCRTP le cas échéant)
Archamps	1 044 033	1 306 316	-262 283
Beaumont	303 673	479 970	-176 297
Bossey	128 205	247 387	-119 182
Chênex	73 484	122 697	-49 213
Chevrier	77 412	103 462	-26 050
Collonges-sous-Salève	695 547	1 031 488	-335 941
Dingy-en-Vuache	109 967	149 681	-39 714
Feigères	249 255	337 458	-88 203
Jonzier-Epagny	102 263	129 746	-27 483
Neydens	411 782	507 675	-95 892
Présilly	370 685	142 685	228 000
Saint-Julien-en-Genevois	3 294 245	3 953 762	-659 517
Savigny	83 205	129 945	-46 739
Valleiry	712 944	900 056	-187 112
Vers	144 731	167 484	-22 753
Viry	907 188	1 170 973	-263 785
Vulbens	324 761	423 200	-98 439

Le FNGIR notifié en 2011 était deux fois plus faible

Commune compensée du fait du chantier de l'autoroute

LE CAS D'ARCHAMPS

	Calcul provisoire	Calcul définitif	Ecart
Ressources 2010 avant réforme de la taxe professionnelle			
Compensation relais (1)	770 277	770 277	0
Prélèvement France Télécom (2)	-5 511	-5 511	0
Plafonnement valeur ajoutée (3)	0	0	0
Taxe d'habitation (4)	252 052	252 052	0
Taxe sur le foncier non bâti (5)	16 488	16 488	0
Allocations compensatrices (6)	10 727	10 727	0
Solde des ressources avant réforme (A)=(1)+(2)+(3)+(4)+(5)+(6)	1 044 033	1 044 033	0
Ressources 2010 après réforme de la taxe professionnelle			
Cotisation foncière des entreprises (8)	408 496	408 496	0
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (9)	272 756	386 898	114 142
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (10)	4 080	4 080	0
Taxe d'habitation (11)	467 522	467 522	0
Taxe sur le foncier non bâti (12)	17 290	17 290	0
Taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti (13)	4 505	4 505	0
Allocations compensatrices (14)	17 525	17 525	0
Soldes des ressources après réforme (B)= (8) + (9)+(10)+(11)+(12)+(13)+(14)	1 192 174	1 306 316	114 142
Prélèvement FNGIR	-148 141	-262 283	-114 142

Notification plus faible que le réel

FNGIR majoré

RICHESSSE ET EFFORT FISCAL SUR LE TERRITOIRE DU GENEVOIS

L'EFFORT FISCAL

LA NOTION DE L'EFFORT FISCAL

- La pression fiscale est mesurée à partir de l'effort fiscal qui rapporte le produit des trois taxes locales visant les ménages, plus la taxe des ordures ménagères perçus l'année précédente par la commune et les EPCI sur son territoire au potentiel fiscal des trois taxes de la commune. Ce ratio vise à apprécier la pression fiscale exercée sur les habitants. Il est utilisé dans le calcul des dotations de péréquation de l'Etat.

- Effort fiscal communal =

Produit de la taxe d'habitation du bloc communal (commune + EPCI) majoré des compensations d'exonérations

+ Produits des taxes foncières du bloc communal (commune + EPCI) majorés des compensation d'exonérations

+ Produit de la taxe additionnelle sur le foncier non bâti (commune ou EPCI)

+ Produit taxe ou redevance des ordures ménagères

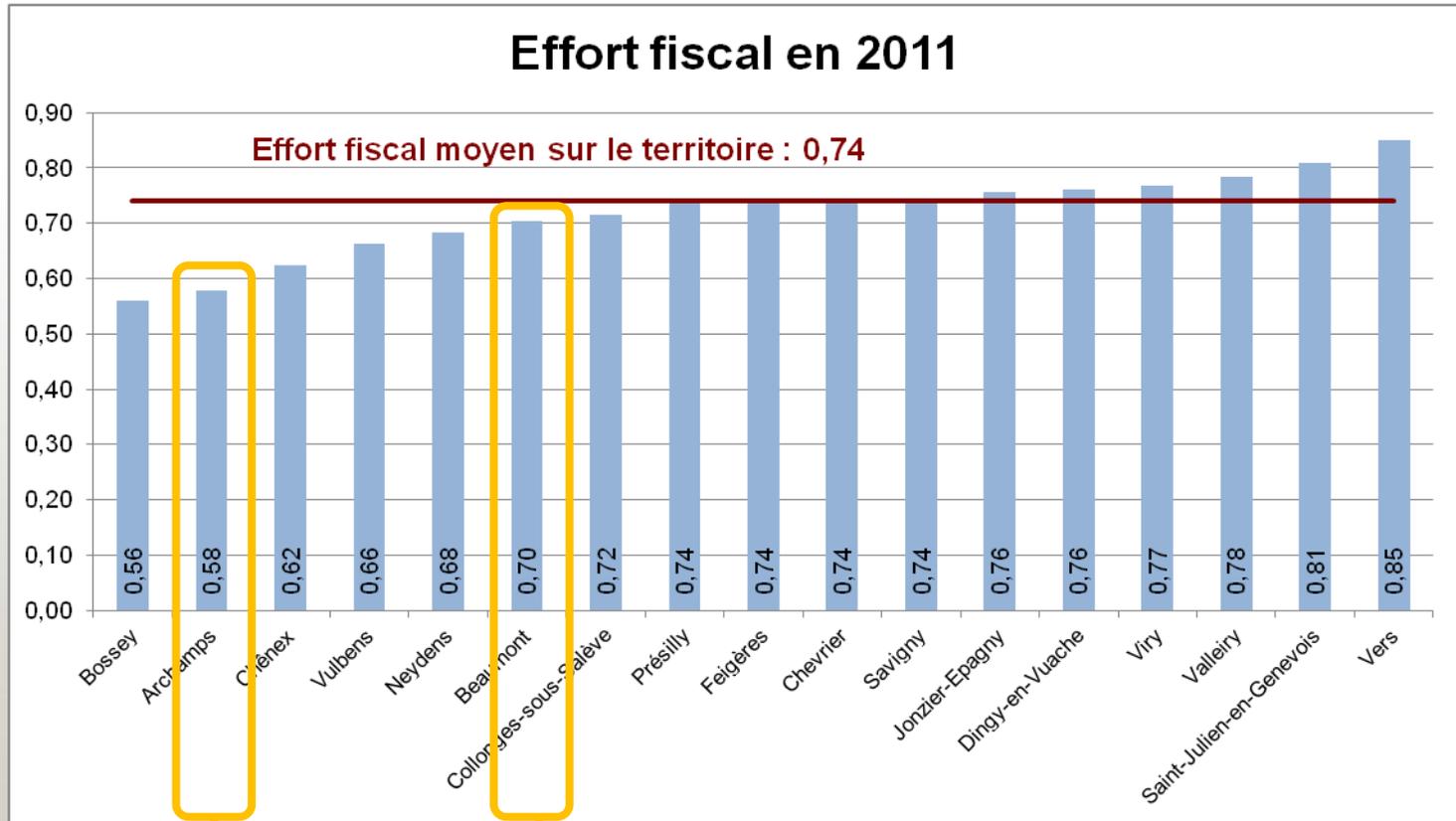
Potentiel fiscal 3 taxes

= Bases brutes de la taxe d'habitation et des taxes foncières

x Taux moyens nationaux de chacune des taxes.

- Un mécanisme d'écrêtement corrige les produits perçus lorsque le taux moyen pondéré des communes a progressé plus vite que le taux moyen de sa strate démographique.

EFFORT FISCAL DES COMMUNES



Communes qui ont une politique d'abattement supérieure au minimum légal

LA PRESSION FISCALE MESUREE SUR LES HABITANTS DU TERRITOIRE

RAPPEL : POPULATION DGF ET POPULATION INSEE

La population prise en compte

	Population INSEE	Répartition dans le territoire	Résidences secondaires	Population DGF	Répartition dans le territoire
Archamps	1 897	5,4%	315	2 212	6,0%
Beaumont	2 129	6,0%	97	2 226	6,0%
Bossey	725	2,0%	126	851	2,3%
Chênex	581	1,6%	17	598	1,6%
Chevrier	403	1,1%	20	423	1,1%
Collonges-sous-Salève	3 688	10,4%	317	4 005	10,8%
Dingy-en-Vuache	621	1,8%	26	647	1,7%
Feigères	1 493	4,2%	57	1 550	4,2%
Jonzier-Épagny	708	2,0%	21	729	2,0%
Neydens	1 530	4,3%	67	1 597	4,3%
Présilly	694	2,0%	28	722	1,9%
Saint-Julien-en-Genevois	11 856	33,5%	239	12 095	32,6%
Savigny	730	2,1%	28	758	2,0%
Valleiry	3 123	8,8%	100	3 223	8,7%
Vers	683	1,9%	45	728	2,0%
Viry	3 612	10,2%	157	3 769	10,2%
Vulbens	952	2,7%	26	978	2,6%
TOTAL ENSEMBLE INTERCOMMUNAL	35 425	100,0%	1 686	37 111	100,0%

La population est prise en compte selon plusieurs méthodes

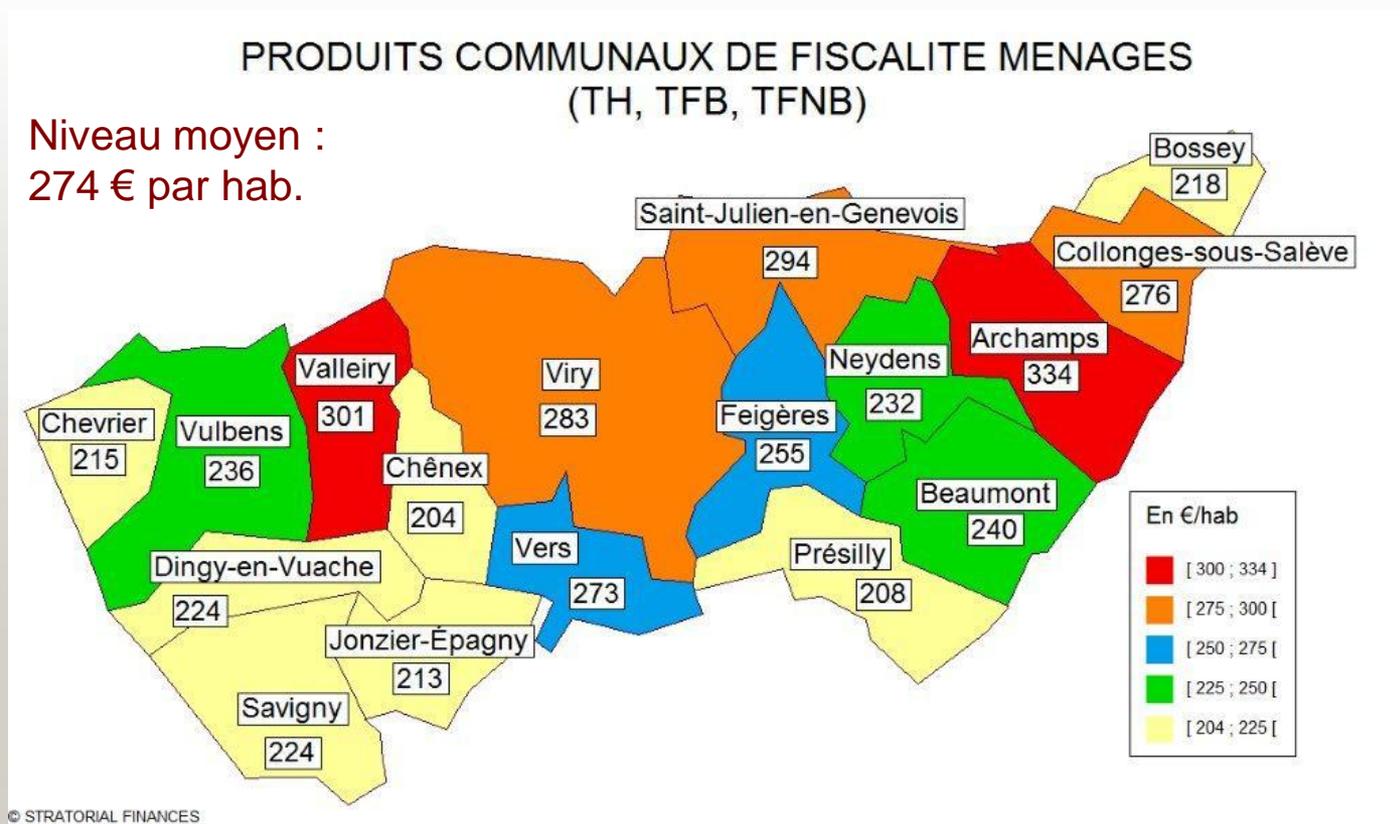
- Population INSEE : elle correspond au dénombrement de la population généralement utilisée. Elle est utile pour comparer les niveaux des revenus par habitant et l'imposition des résidences principales.
- Population DGF : Population INSEE + 1 habitant par résidence secondaire. Elle permet de mesurer plus globalement la richesse du territoire en intégrant cette composante de la population.

LA PRESSION FISCALE COMMUNALE SUR LES HABITANTS

Bases des taxes ménages des résidences principales x taux communaux

Population INSEE

Cet indicateur mesure le produit moyen prélevé par les communes sur les résidents principaux



LA PRESSION FISCALE INTERCOMMUNALE SUR LES HABITANTS

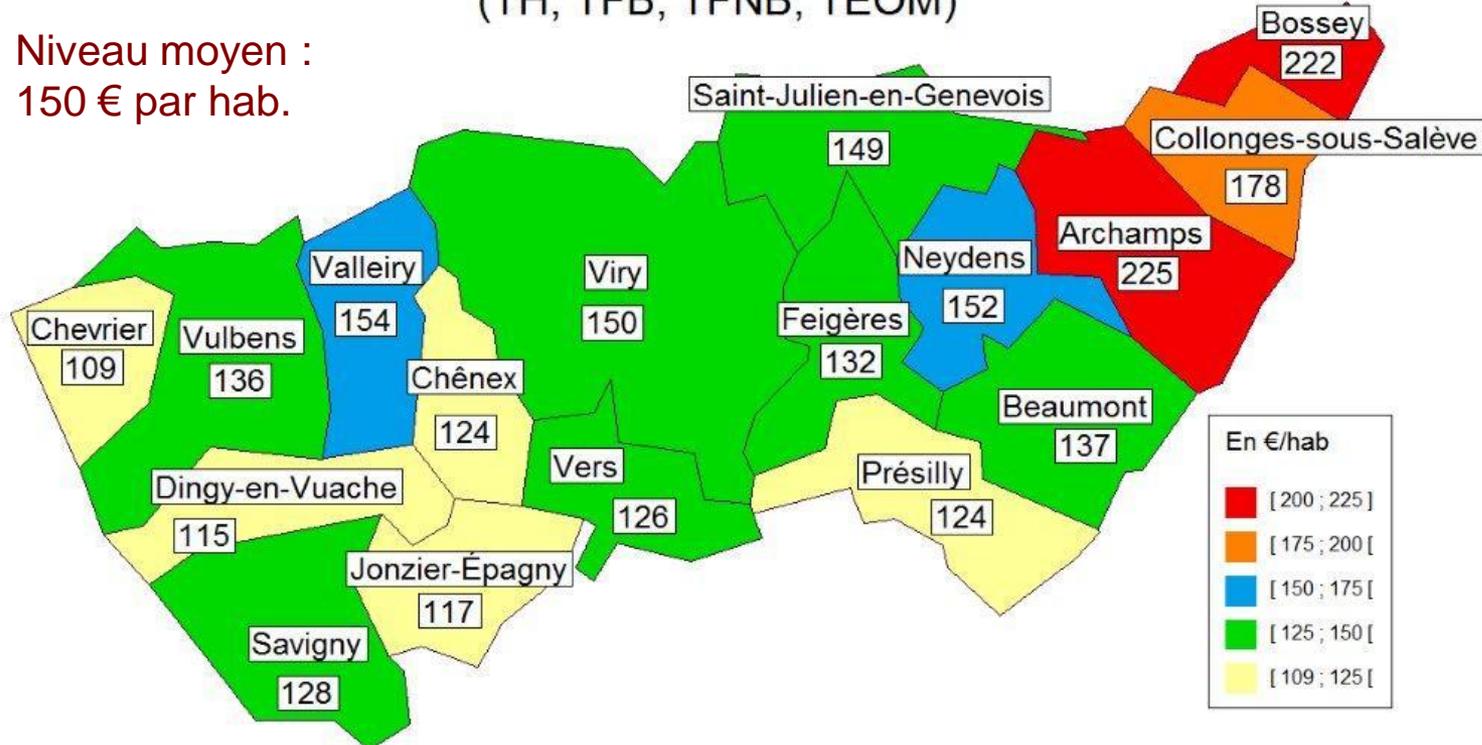
Bases des taxes ménages des résidences principales x taux intercommunaux

Population INSEE

Cet indicateur mesure le produit moyen prélevé par l'intercommunalité sur les résidents principaux

PRODUITS INTERCOMMUNAUX DE FISCALITE MENAGES (TH, TFB, TFNB, TEOM)

Niveau moyen :
150 € par hab.



© STRATORIAL FINANCES

FISCALITE COMMUNAUTAIRE DANS LA FISCALITE COMMUNALE

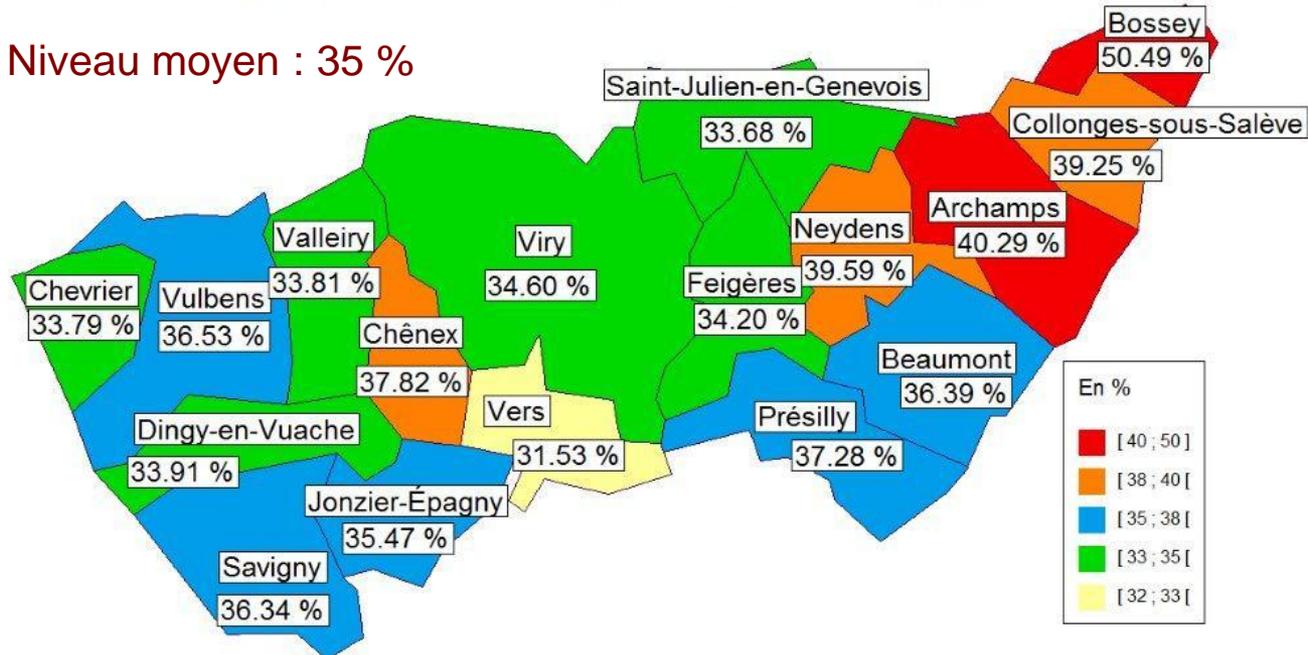
Produits de fiscalité intercommunale sur les résidents principaux par habitant INSEE

Produits de fiscalité intercommunale et communale par habitant INSEE

Cet indicateur mesure la part de l'intercommunalité dans la fiscalité des résidents principaux

POIDS DE LA FISCALITE MENAGES INTERCOMMUNALE
DANS LE TOTAL DE LA FISCALITE MENAGES
LEVEE PAR LE BLOC COMMUNAL
(COMMUNES ET INTERCOMMUNALITE)

Niveau moyen : 35 %



© STRATORIAL FINANCES

LA PRESSION FISCALE PAR RAPPORT AUX CAPACITES CONTRIBUTIVES

LES REVENUS MOYENS PAR HABITANT INSEE

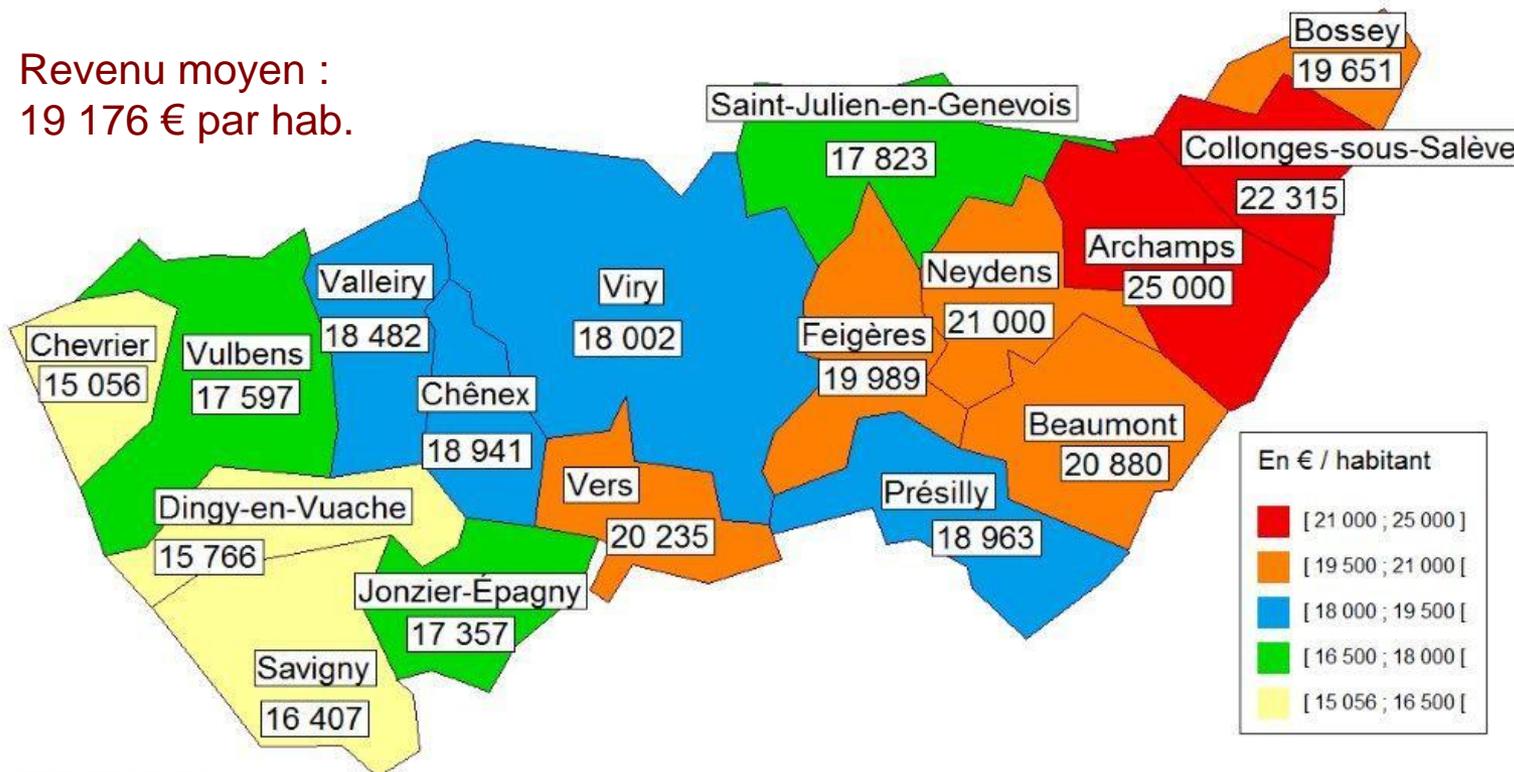
Revenus 2009 pour les résidents à titre principal

Population INSEE

Cet indicateur mesure la capacité contributive des résidents principaux

REVENUS MOYENS 2009

Revenu moyen :
19 176 € par hab.



© STRATORIAL FINANCES

LA PART DE LA FISCALITE MENAGES DANS LE REVENU

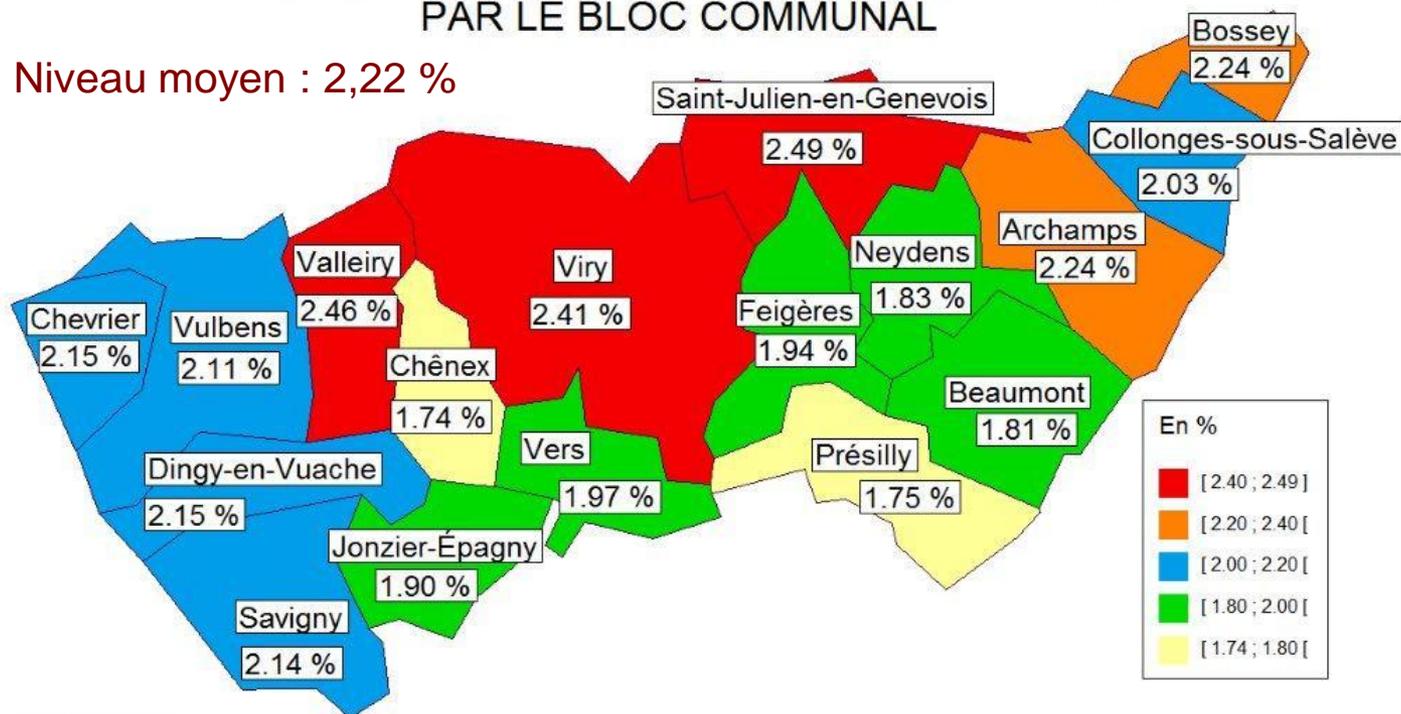
Produits de fiscalité intercommunale et communale par habitant INSEE

Revenu moyen par habitant INSEE

Cet indicateur mesure la pression fiscale par rapport au revenu disponible des résidents principaux

PART DE LA FISCALITE MENAGES (TH, TFB, TFNB, TEOM)
LEVEE DANS LE REVENU 2009 DES HABITANTS
PAR LE BLOC COMMUNAL

Niveau moyen : 2,22 %



© STRATORIAL FINANCES

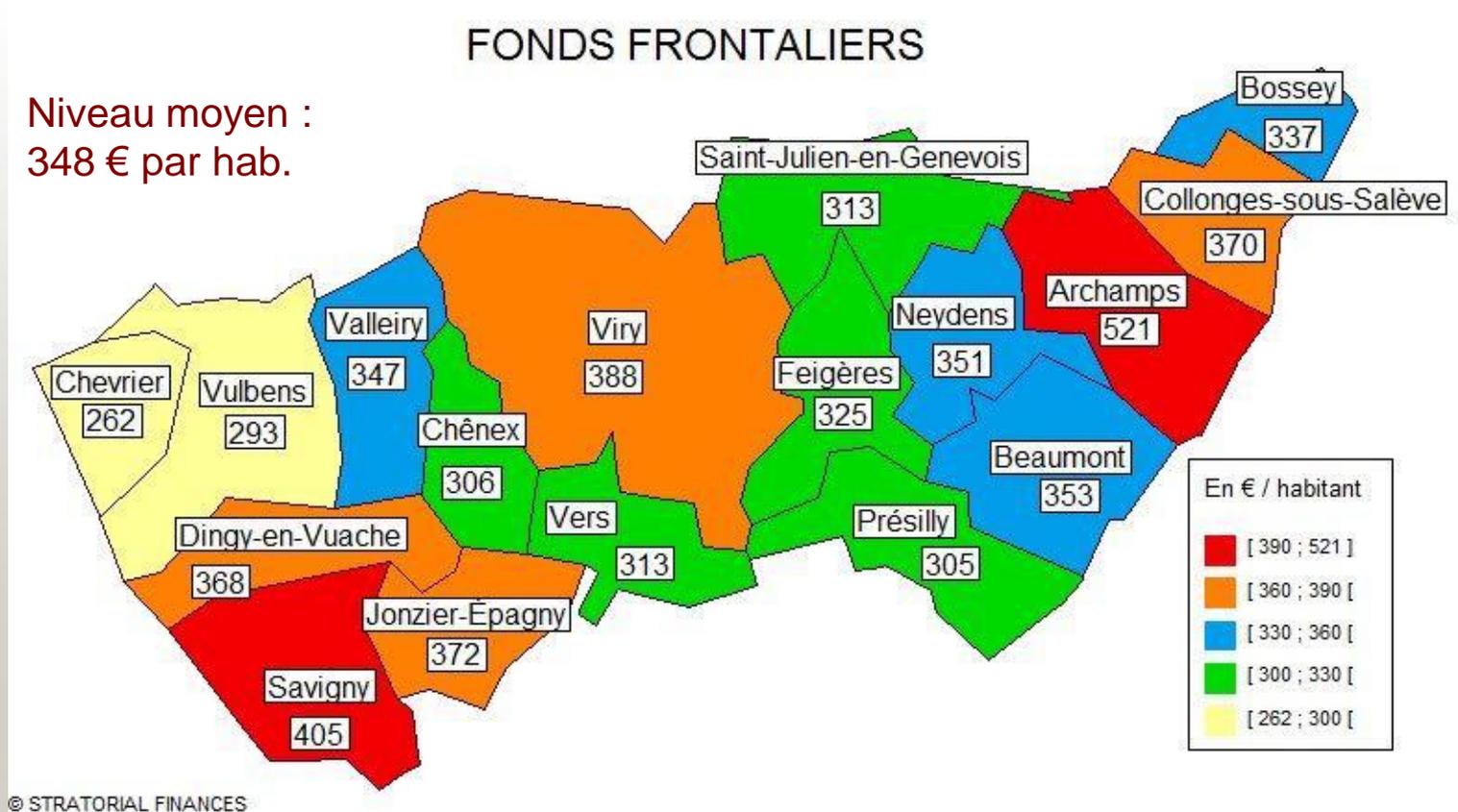
LA SPECIFICITE LOCALE : L'IMPACT DES FONDS FRONTALIERS

LES FONDS FRONTALIERS PAR HABITANT

Fonds frontaliers communaux (hors fonds cantonaux)

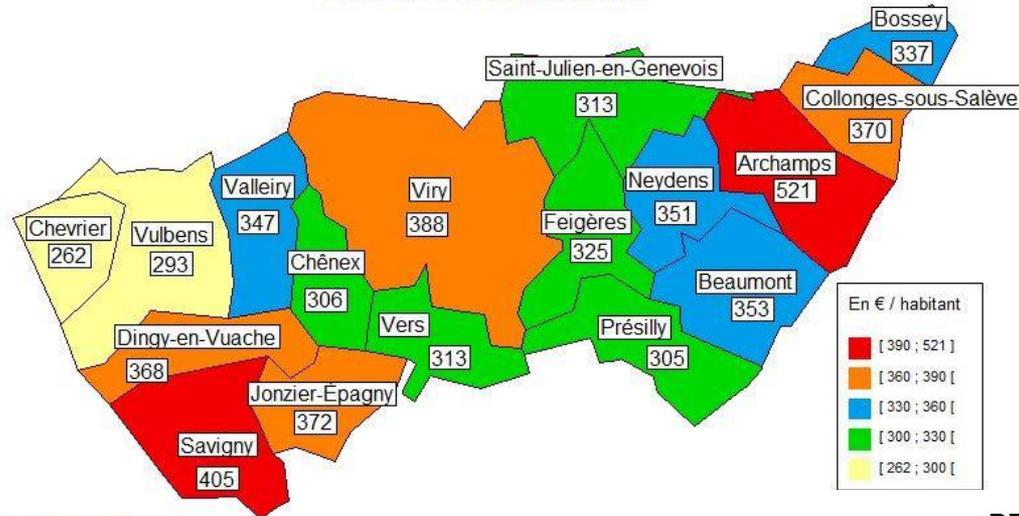
Population INSEE

Cet indicateur présente la redistribution fiscale perçue au titre des résidents principaux frontaliers



FONDS FRONTALIERS ET IMPOSITION PAR HABITANT

FONDS FRONTALIERS

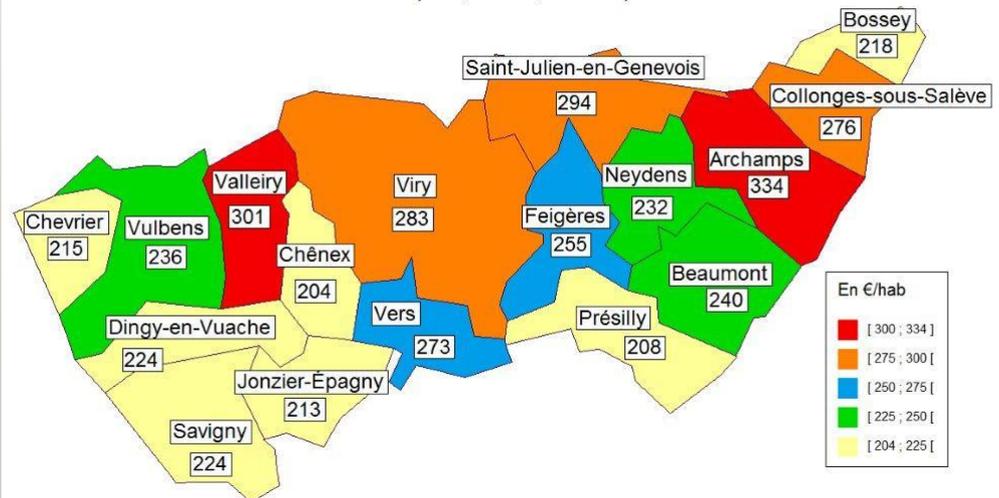


Il n'existe pas de corrélation évidente entre niveau de fonds frontaliers et niveau de fiscalité car d'autres phénomènes expliquent ce niveau.

Cependant, une corrélation pourrait prendre du sens dans le Sud-ouest du périmètre de la communauté (communes de Chênex, Dingy, Jonzier, Savigny)

© STRATORIAL FINANCES

PRODUITS COMMUNAUX DE FISCALITE MENAGES (TH, TFB, TFPB)



Verbatim :

« Ce sont les fonds frontaliers qui font l'investissement »

« L'autofinancement de la commune est uniquement composé de fonds frontaliers »

« Ce qui permet de moins payer d'impôt »

« Les taux sont faibles du fait des fonds frontaliers »

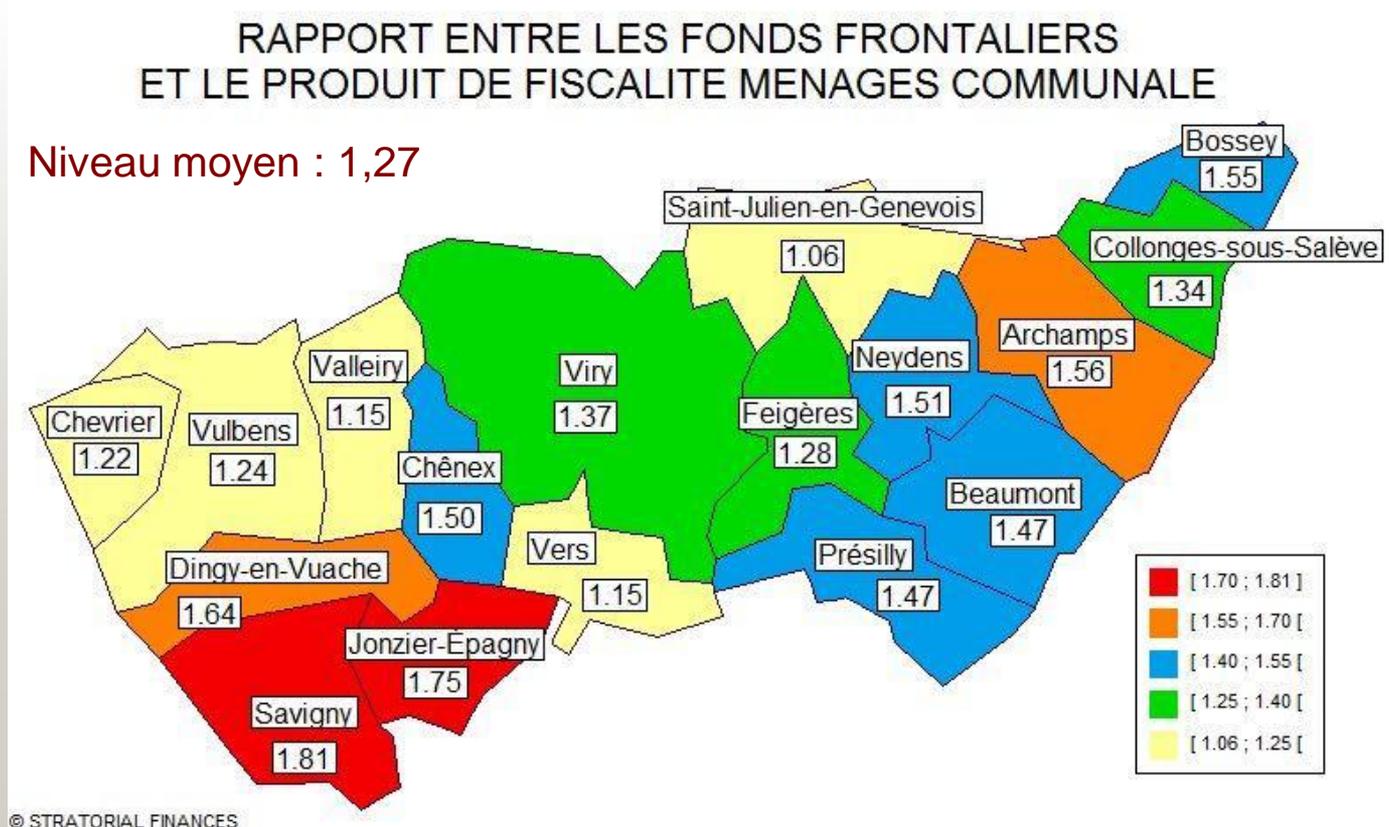
© STRATORIAL FINANCES

LES RAPPORTS ENTRE FONDS FRONTALIERS ET FISCALITE MENAGES

Produit des fonds frontaliers communaux par habitant INSEE

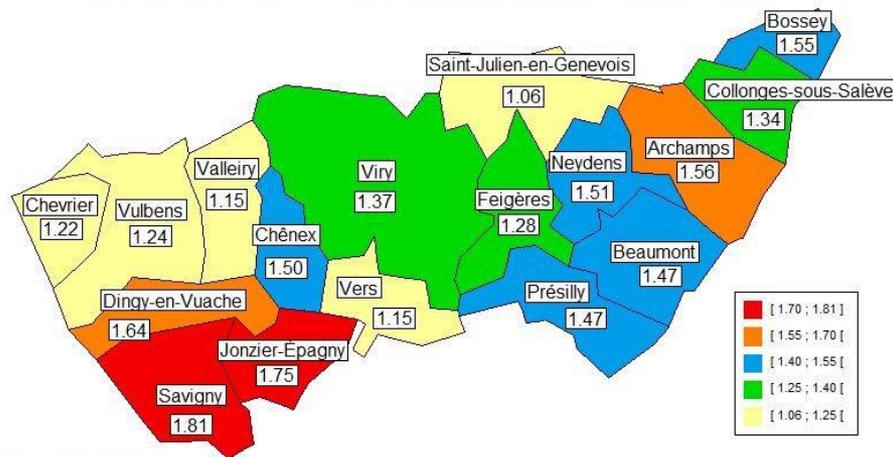
Produit de la fiscalité ménages communale par habitant INSEE

Cet indicateur mesure l'influence des fonds frontaliers par rapport à la fiscalité communale perçue



PROPORTION DES FONDS FRONTALIERS ET APPEL A LA CONTRIBUTION DES MENAGES

RAPPORT ENTRE LES FONDS FRONTALIERS ET LE PRODUIT DE FISCALITE MENAGES COMMUNALE



Il n'existe pas de corrélation évidente entre niveau de fonds frontaliers par rapport à la fiscalité ménages et pression fiscale car d'autres phénomènes expliquent ce niveau. Cependant, il pourrait y en avoir dans le centre nord du périmètre de la communauté (communes de Saint-Julien, Valleiry et Viry).

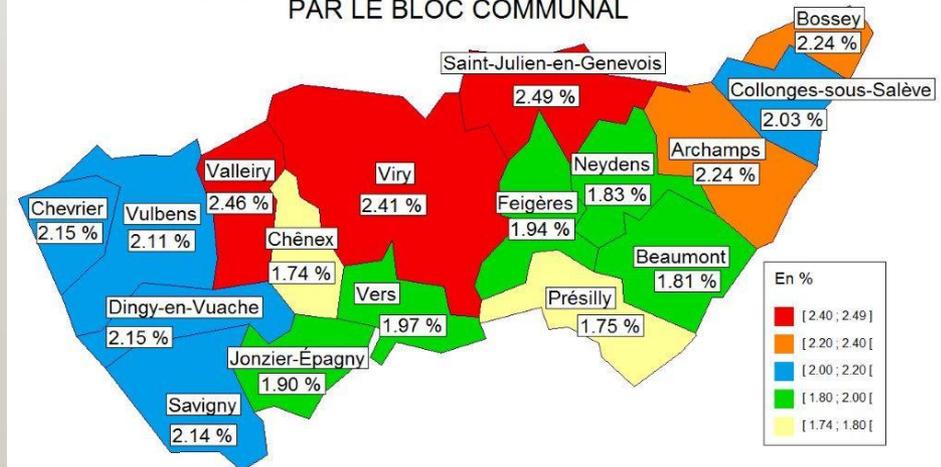
Verbatim :

« le niveau de fiscalité est faible car il faut que l'on puisse vivre ici avec un salaire français »

« Ceux qui travaillent en suisse peuvent payer, en France c'est difficile »

« On est un coin pourri de fric [...] on pleure, on pleure, on fait des larmes de crocodile, on est super riche »

PART DE LA FISCALITE MENAGES (TH, TFB, TFNB, TEOM) LEVEE DANS LE REVENU 2009 DES HABITANTS PAR LE BLOC COMMUNAL



CONSOLIDATION DES RESSOURCES FINANCIERES ET FISCALES

AU DELA DE LA FISCALITE : LA CONSOLIDATION DES PRODUITS

- Les communes et la communauté disposent d'un large panier de ressources parmi lesquelles la fiscalité figure en bonne place, cependant il convient d'étudier un plus large panel de ressources financières et fiscales pour déterminer l'évolution des marges de manœuvre constatée sur le territoire.
- Ce large panel ne saurait prendre en compte toutes les ressources, ainsi sont exclues les ressources de fiscalité peu significative (taxe sur les spectacles) ou à forte variabilité exogène (taxe additionnelle sur les droits de mutation). De même, les produits des services publics ou les redevances affectées aux financements des services industriels et commerciaux ne contribuent pas en eux-mêmes à la constitution de ces marges de manœuvre.
- En revanche, l'analyse des ressources fiscales auxquelles s'ajoutent les dotations de l'Etat (DGF + DSR + DSU), dotation d'intercommunalité, compensation de la suppression de la part salaires, les fonds frontaliers et les produits des casinos constituent l'essentiel des produits des communes et de la communauté.
- Cette approche par les produits cumule les effets bases et effets taux recensés sur le territoire, elle permet un constat factuel quand à l'évolution de la structure financière des collectivités du territoire.

LE PANIER DE RESSOURCES EN 2008

Total ressources 2008									
	TH	TFB	TEOM	TFNB	TP	DGF	Fonds Frontaliers	Produits sur les jeux	Total ressources
Archamps	220 668	247 934		16 481	655 257	396 979	530 459		2 067 778
Beaumont	199 860	146 678		7 693	58 083	183 880	409 613		1 005 808
Bossey	78 834	54 864		3 062	37 843	84 398	139 114		398 115
Chenex	37 090	22 253		4 078	17 560	59 359	94 148		234 488
Chevrier	35 050	24 204		5 062	25 420	47 305	60 423		197 464
Collonges Sous Salève	424 460	340 521		5 321	148 423	438 744	731 401		2 088 871
Dingy en Vuache	47 569	27 574		9 742	35 456	74 170	129 277		323 788
Feigères	153 333	96 122		10 557	67 923	173 157	283 146		784 238
Jonzier Epagny	52 949	36 411		9 331	25 926	83 249	139 114		346 979
Neydens	146 567	104 725		8 111	200 717	207 245	288 766		956 132
Présilly	64 463	37 670		7 050	241 531	114 922	134 196		599 832
St Julien en Genevois	1 406 427	1 278 448		12 567	1 458 234	1 782 746	1 906 842	1 138 168	8 983 433
Savigny	53 933	56 875		8 678	9 903	84 945	175 649		389 983
Valleiry	341 143	256 613		5 607	242 638	432 962	706 810		1 985 773
Vers	79 885	45 748		8 306	56 916	67 586	118 036		376 477
Viry	451 475	260 156		26 319	269 096	444 483	890 890		2 342 418
Vulbens	78 818	98 817		11 189	185 644	149 435	149 653		673 556
CC	822 547	774 016	2 888 394	35 598	936 534	738 621			6 195 711
Total territoire	4 695 071	3 909 630	2 888 394	194 754	4 673 103	5 564 186	6 887 537	1 138 168	29 950 844

LE PANIER DE RESSOURCES EN 2011

Total ressources 2011										
	TH	TFB	TEOM	TFNB	Nouvelle fiscalité professionnelle	DCRTP/FN GIR	DGF	Fonds Frontaliers	Casinos	Total ressources
Archamps	543 345	299 673		17 467	810 471	-262 870	450 784	988 484		2 847 354
Beaumont	421 273	174 919		8 539	68 160	-177 150	260 746	750 669		1 507 157
Bossey	189 034	63 335		3 603	60 665	-119 977	95 247	244 019		535 925
Chenex	110 922	30 846		4 406	18 978	-49 213	64 347	177 844		358 130
Chevrier	73 887	33 395		6 135	29 944	-26 050	53 648	105 466		276 425
Collonges Sous Salève	900 129	418 949		5 419	142 694	-335 941	486 886	1 362 784		2 980 919
Dingy en Vuache	106 843	38 544		11 354	35 637	-39 714	74 991	228 509		456 163
Feigères	307 650	131 761		11 713	82 472	-88 801	194 706	485 970		1 125 470
Jonzier Epagny	109 813	45 437		10 288	7 765	-27 563	95 084	263 665		504 489
Neydens	312 621	184 145		7 872	317 866	-70 902	226 583	536 635		1 514 820
Présilly	119 548	46 289		7 760	37 232	231 703	117 416	211 966		771 913
St Julien en Genevois	2 697 307	1 579 990		14 159	1 297 784	-653 134	1 851 987	3 706 815	1 281 035	11 775 944
Savigny	118 111	65 241		9 521	4 179	-47 023	101 257	295 718		547 005
Valleiry	755 715	347 627		6 578	191 721	-187 112	444 894	1 082 576		2 641 998
Vers	147 752	60 644		9 364	10 640	-22 753	79 141	214 034		498 821
Viry	908 328	342 685		32 130	281 632	-263 785	488 178	1 402 076		3 191 244
Vulbens	180 574	121 403		13 258	283 987	-98 439	122 824	279 174		902 782
CC	1 869 312	1 027 932	3 542 381	42 095	820 983	-480 473	813 999			7 636 229
Total territoire	9 872 165	5 012 815	3 542 381	221 660	4 502 807	-2 719 197	6 022 718	12 336 404	1 281 035	40 072 788

EVOLUTION DES RESSOURCES CONSOLIDEES 2008 / 2011

Evolution des ressources entre 2008 et 2011					
	Ressources 2008	Ressources 2011	Ecart en €	Evolution en %	Evolution annuelle moyenne en %
Archamps	2 067 778	2 847 354	779 576	37,70%	11,25%
Beaumont	1 005 808	1 507 157	501 349	49,85%	14,43%
Bossey	398 115	535 925	137 810	34,62%	10,42%
Chenex	234 488	358 130	123 641	52,73%	15,16%
Chevrier	197 464	276 425	78 961	39,99%	11,87%
Collonges Sous Salève	2 088 871	2 980 919	892 049	42,70%	12,58%
Dingy en Vuache	323 788	456 163	132 376	40,88%	12,10%
Feigères	784 238	1 125 470	341 232	43,51%	12,80%
Jonzier Epagny	346 979	504 489	157 510	45,39%	13,29%
Neydens	956 132	1 514 820	558 688	58,43%	16,58%
Présilly	599 832	771 913	172 081	28,69%	8,77%
St Julien en Genevois	8 983 433	11 775 944	2 792 511	31,09%	9,44%
Savigny	389 983	547 005	157 022	40,26%	11,94%
Valleiry	1 985 773	2 641 998	656 225	33,05%	9,99%
Vers	376 477	498 821	122 345	32,50%	9,83%
Viry	2 342 418	4 626 002	2 283 584	97,49%	25,46%
Vulbens	673 556	902 782	229 226	34,03%	10,26%
Communauté	6 195 711	7 636 229	1 440 518	23,25%	7,22%
Total territoire	29 950 844	41 507 546	11 556 703	38,59%	11,49%

Les ressources ont évolué en moyenne annuelle de 11,5 % sur le territoire.

Les communes de Beaumont, Chênex, Neydens et Viry ont connu des progressions de ressources bien plus rapide pour des raisons différentes : dynamique économique, habitat ou fonds frontaliers.

La communauté, les communes de Présilly, Saint Julien, Valleiry et Vers ont connu des évolutions bien en deçà.

LA DYNAMIQUE DES FONDS FRONTALIERS

La dynamique des fonds frontaliers communaux

	2008	2009	2010	2011	2012	Evolution totale	Evolution moyenne annuelle
Archamps	530 459	645 215	708 104	988 484	1 008 950	90,20%	17,44%
Beaumont	409 613	533 412	588 400	750 669	773 855	88,92%	17,24%
Bossey	139 114	173 252	182 927	244 019	283 094	103,50%	19,44%
Chenex	94 148	122 045	130 662	177 844	194 933	107,05%	19,96%
Chevrier	60 423	82 785	85 141	105 466	107 752	78,33%	15,56%
Collonges Sous Salève	731 401	969 529	1 030 965	1 362 784	1 379 226	88,57%	17,18%
Dingy en Vuache	129 277	156 183	173 654	228 509	224 320	73,52%	14,77%
Feigères	283 146	369 548	378 498	485 970	498 598	76,09%	15,20%
Jonzier Epagny	139 114	194 589	199 786	263 665	253 707	82,37%	16,21%
Neydens	288 766	374 668	407 160	536 635	540 719	87,25%	16,98%
Présilly	134 196	147 648	166 067	211 966	219 422	63,51%	13,08%
St Julien en Genevois	1 906 842	2 593 661	2 770 034	3 706 815	3 815 400	100,09%	18,93%
Savigny	175 649	205 684	232 663	295 718	297 787	69,54%	14,11%
Valleiry	706 810	772 380	823 592	1 082 576	1 093 193	54,67%	11,52%
Vers	118 036	142 528	156 794	214 034	223 340	89,21%	17,28%
Viry	890 890	1 095 841	1 100 932	1 402 076	1 399 796	57,12%	11,96%
Vulbens	149 653	189 468	204 844	279 174	298 767	99,64%	18,87%
Total	6 887 537	8 768 436	9 340 223	12 336 404	12 612 859	83,13%	16,33%

- ⇒ Bossey, Chênex, Saint Julien en Genevois et Vulbens ont bénéficié de la plus forte dynamique.
- ⇒ Présilly, Valleiry et Viry ont bénéficié de la plus faible dynamique de l'ordre de 12 et 13 % quand même.

COMMENTAIRES GENERAUX

COMMENTAIRES GENERAUX

- Les taux comme les bases évoluent de manière assez différenciés au sein du territoire. Les communes appliquent trois politiques fiscales distinctes qui se répartissent à parts égales.
- Le niveau des bases nettes de taxe d'habitation est extrêmement différencié notamment du fait « *des fausses résidences secondaires* ».
- Ainsi, les choix politiques d'évolution des taux sont assez peu indicatifs du niveau de pression fiscale réellement supérieur.
- A titre d'exemple, à Bossey avec des taux faibles, les produits de fiscalité ménages représentent 2,24 % des revenus, elle figure de fait parmi les communes les plus fiscalisées avec un niveau conforme au niveau moyen.
- A l'exception de Feigères et Neydens dont la dynamique fiscale provient de l'arrivée ou du développement d'entreprises, le dynamisme du territoire s'assoit principalement sur les ménages.
- Par ailleurs, la progression des ressources a été tirée par les fonds frontaliers pour les communes. Seule la commune de Neydens a bénéficié d'une croissance équivalente des fonds frontaliers par rapport à ses autres ressources.
- La Communauté qui n'en bénéficie pas se trouve avec le plus faible dynamisme de ressources en dépit d'une politique fiscale proactive.